

# La flûte

VOLUME 74, N° 3, AUTOMNE 2018

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

## 🎯 **Gouvernement de la CAQ : à quoi s'attendre ?**



*Nous protégeons  
ceux et celles qui protègent les autres*

Le dimanche 2 décembre 2018

au Collège Notre-Dame, 3791, Queen-Mary, Montréal  
(face à l'oratoire Saint-Joseph)

# Le Noël de nos enfants!



**N'oubliez pas**  
de retourner votre formulaire

L'inscription se fait sous le principe du premier arrivé premier servi. Les délégués ont reçu, lors de la statutaire du mois de septembre, un formulaire pour les membres qui n'étaient pas présents l'an passé et qui veulent inscrire leur enfant pour la première fois ! Vous recevrez votre confirmation par courrier vers la fin novembre.

Un formulaire a déjà été envoyé à chaque famille ayant participé l'an passé.

Toutefois, vous devez vérifier les informations inscrites sur le formulaire, apporter les correctifs s'il y a lieu, et indiquer si vous désirez assister à la représentation du matin ou de l'après-midi.



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal

Président

**Yves Francoeur**

Vice-président exécutif

**André Gendron**

Vice-président au Secrétariat  
et à la trésorerie

**Pascal Poirier**

Vice-président  
aux Relations de travail

**Jean-François Potvin**

Vice-président à la Prévention  
et aux relations avec les membres

**Yves Gendron**

Vice-président à la Recherche  
et aux communications

**Mario Lanoie**

## La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Danielle Lanthier

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée  
trois (3) fois par année par  
la Fraternité des policiers  
et policières de Montréal inc.  
(tirage: 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300

Montréal (Québec) H2J 1N3

Téléphone: 514 527-4161

Télécopieur: 514 527-7830

[www.fppm.qc.ca](http://www.fppm.qc.ca)

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou  
partielle d'articles, clichés,  
dessins, annonces ou toute  
autre matière apparaissant dans  
cette revue est strictement  
interdite sans l'autorisation  
expresse de la Fraternité  
des policiers et policières  
de Montréal inc.

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0703-4725

Numéro de convention

de Poste-publications:

40011308

# Gouvernement de la CAQ : à quoi s'attendre ?

Certains ont gagné leurs élections, certains les ont perdues. Beaucoup ont davantage voté contre un parti qu'en faveur d'un parti, mais, chose certaine, les urnes ont parlé et en démocratie, le peuple a toujours raison. Une autre chose est certaine, la rédaction ne s'ennuiera pas du gouvernement Couillard !

## Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
<b>Gouvernement de la CAQ : à quoi s'attendre ?</b>	<b>8</b>
Relations de travail	
<b>Contestation de la loi 15</b>	<b>10</b>
Entrevue avec M <sup>e</sup> Laurent Roy	<b>12</b>
Recherche et communications	
<b>Un exemple de détermination et de persévérance</b>	<b>18</b>
Services aux membres	
<b>Vos assurances</b>	<b>21</b>
Chronique juridique	
<b>Légalisation du cannabis : impact sur les milieux de travail</b>	<b>22</b>
SST	
<b>Des statistiques qui donnent plus que des maux de tête !</b>	<b>26</b>
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	<b>28</b>
Association athlétique et sportive	<b>30</b>
Symphonie vocale	<b>34</b>
Au musée de la police	<b>37</b>
Vie spirituelle	<b>46</b>
Décès	<b>47</b>
Nouvelles de l'APPRM	<b>49</b>

### Début des audiences sur la loi 15

Le 24 septembre dernier débutait l'audition de la cause sur la constitutionnalité de la loi sur les régimes de retraite dans le secteur municipal. Plus de quatre-vingts jours d'audition sont prévus et la cause devrait être entièrement entendue avant le congé estival des tribunaux, en 2019.

À ne pas manquer : entrevue avec M<sup>e</sup> Laurent Roy en page 12

### Dépôt de la contestation de la loi 24

Le 12 septembre dernier, votre Fraternité, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec déposait devant la Cour supérieure du Québec un **recours judiciaire relatif à l'invalidité constitutionnelle** de la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (**loi 24**).

Selon la Fraternité, la loi 24 contrevient à la liberté d'association garantie par l'article 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés et de l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne, [RLRQ] c. C-12. Plus particulièrement, la loi 24 entrave de manière substantielle le processus de négociation collective, notamment par les principes directeurs et les critères qu'elle impose et par la médiation et le rôle attribué au ministre responsable des municipalités. Nous y voyons la mise en place d'un processus de négociation et d'arbitrage de différend biaisé et ayant pour effet de perturber l'équilibre dans les rapports de force, de favoriser et d'avantager les employeurs du secteur municipal et, finalement, de priver les salariés de leur droit à un mécanisme juste, neutre, équitable et efficace de solution des mécontentements pouvant constituer un substitut adéquat au droit de faire la grève. Dans le cadre d'un arbitrage impartial, ce sont normalement les parties qui choisissent l'arbitre car l'équilibre des forces et la crédibilité du processus en dépendent. La position de la Fraternité estime que les paramètres fixés par la loi 24 ne tiennent pas la route face aux arrêts de la Cour suprême et que cette loi balaie tous les consensus des experts indépendants depuis plus de trente ans en établissant un processus partial et biaisé.

## Omnium de golf: Près de 20 000 \$ pour le Fonds humanitaire de la Fraternité

Le 23 août dernier, avec ses 332 golfeurs et les 360 personnes présentes au souper, l'édition 2018 de l'Omnium de golf s'est distinguée par son ambiance chaleureuse et festive. On y a même vu le directeur du SPVM, un évènement rarissime. La vente des billets de tirage et les commanditaires nous ont permis de récolter 19 500 \$ pour le Fonds humanitaire de la Fraternité, de l'argent destiné, comme vous le savez, aux bonnes œuvres.



Les membres du conseil de direction de la Fraternité: André Gendron (vice-président exécutif), Mario Lanoie (vice-président à la Recherche et aux communications), Yves Francoeur (président), Pascal Poirier (vice-président au Secrétariat et à la trésorerie), Yves Gendron (vice-président à la Prévention et aux Relations avec les membres) et Jean-François Potvin (vice-président aux Relations de travail).



Pierre Juteau, responsable des activités sociales de la Fraternité, avec son prédécesseur, Michel Caza, qui organisait l'Omnium de golf de la Fraternité pour la dernière fois. Encore merci Michel pour tes excellents et loyaux services!

## Une fête champêtre lumineuse

À la Fête champêtre de cette année, la température était au rendez-vous et vous aussi ! Cette occasion pour la Fraternité de recevoir les familles de ses membres a été couronnée d'un retentissant succès. Malgré les caprices de l'Échangeur Turcot, vous et vos familles étiez près de deux mille à vous rendre au Parc Angrignon pour ce joyeux évènement. Une belle journée pleine de plaisir et de soleil! On se revoit le 6 juillet 2019.



## Le 8 novembre, c'est le tournoi de pitch !

Les billets pour le tournoi sont en vente à la réception de la Fraternité au prix de 15 \$. La tradition sera respectée et une dinde sera remise à chaque joueur. Il y aura également des prix de présence ! Faites vite, il n'y a que 224 places !



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal

**1<sup>er</sup> novembre de 8 h 30 à 15 h 30**

Pour s'inscrire, vous n'avez qu'à communiquer  
avec HÉMA-QUÉBEC au 514 832-5000 au poste 525.

**DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE.**





# Gouvernement de la CAQ : à quoi s'attendre ?

**Bon, réglons tout de suite une chose : nous ne nous ennuyons pas du gouvernement Couillard. Je me permettrai même un certain dévouement en disant : bon débarras ! Ce gouvernement a notamment été odieux avec les travailleurs municipaux et particulièrement avec les policiers et policières de Montréal. Entendre Philippe Couillard dire qu'il était impossible de rompre un contrat avec les médecins alors qu'il avait utilisé la loi pour défaire nos contrats sans aucune gêne avait quelque chose d'enrageant.**

Si nous avons su tirer notre épingle du jeu sous le gouvernement Couillard, c'est grâce à une formidable mobilisation, à une grande résilience et à des choix stratégiques judicieux. N'empêche qu'ils nous ont laissé tout un souvenir d'eux... notamment quelques années devant les tribunaux. Le gouvernement libéral tenait des commissions parlementaires pour faire semblant d'écouter et légiférait de façon brouillonne et dogmatique, un exemple à éviter.

Les lois antisyndicales du dernier gouvernement nous ont forcés à déployer des moyens de pression d'envergure mais, heureusement, les principaux protagonistes de ce capotage majeur, l'ex-maire Coderre et le gouvernement Couillard, ont été sanctionnés par l'électorat.

Nous ne pouvons qu'espérer que le nouveau gouvernement, qui n'est pas issu d'un parti à la culture très syndicaliste, ne nous forcera pas à monter aux barricades de nouveau. Le parti est jeune mais certains de ses membres ont de l'expérience, du jugement et, espérons-le, suffisamment de sagesse.

## L'économie et les syndicats

Le premier ministre Legault ayant l'économie comme *première priorité*, il faut souligner qu'il est de plus en plus admis que **les syndicats sont les amis de l'économie, et non l'inverse.**

Comme Gérard Bérubé l'écrivait dans *Le Devoir* du 5 juillet dernier en citant l'édition 2018 des *Perspectives de l'emploi* de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques), les systèmes de négociation collective « lorsqu'ils s'accompagnent de partenaires sociaux puissants et indépendants et d'organes de médiation efficaces, sont associés à des taux d'emploi élevés, un environnement de travail de meilleure qualité (offrant notamment de plus grandes possibilités de formation), et une plus grande résilience du marché du travail face aux chocs ».



Président Yves Francoeur

Monsieur Bérubé écrivait également « qu'en mai dernier, l'OCDE joignait sa voix à celle de l'Organisation internationale du travail pour déplorer le recul accentué du syndicalisme et pour rappeler que les économies misant sur un dialogue à trois (syndicats, associations patronales et gouvernements) faisaient mieux en matière d'inclusion, de partage de la richesse, de performance financière des entreprises et de confiance des populations dans leurs gouvernements. »

Le nouveau gouvernement hérite de plusieurs pots cassés par son prédécesseur.

Espérons qu'il évitera d'en casser de nouveaux ! Laissons la chance au coureur mais demeurons attentifs à la direction qu'il prendra.

La CAQ a du pain sur la planche car elle a pris beaucoup d'engagements. Son assiette déjà pleine pourrait l'inciter à éviter l'affrontement avec les syndicats pour s'éloigner des voies contreproductives qui nuiraient à sa *première priorité*. Car les syndicats, en tirant la classe moyenne vers le haut, tirent aussi la société et l'économie vers le haut.

.....

## FÉLICITATIONS À IAN LAFRENIÈRE

.....

Ian Lafrenière, membre de la Fraternité pendant 17 ans, a été élu député du comté de Vachon. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savions pas encore si le premier ministre lui réservait une place au conseil des ministres. Dans tous les cas, nous le félicitons chaleureusement ! Bonne chance, Ian, dans cette grande aventure et félicitations pour ton engagement et ton élection !



# Contestation de la loi 15

Après la victoire de la Fraternité devant la Cour d'appel où il a été décidé que le régime de retraite des policiers et policières de Montréal n'était pas assujéti à la Loi 15, voilà maintenant que nos prochains mois seront notamment occupés par les auditions à la Cour supérieure concernant la contestation de la constitutionnalité de la Loi 15. Plus de 80 jours d'audition sont prévus jusqu'en juin 2019. Il s'agit d'une cause historique à laquelle la Fraternité participe intensément.

Certains se diront à juste titre : si nous ne sommes pas assujettis à la loi 15, pourquoi la contestons-nous ? Tout simplement parce que personne ne connaît l'avenir législatif et que la question de l'appel à la Cour Suprême n'est pas réglée.

Notre fonds de pension est un joyau et rien n'est laissé au hasard. Après avoir brûlé la chandelle par les deux bouts pendant 25 ans et plus, les policiers et policières de Montréal méritent leur retraite.

## Nouvelle direction

Vous l'avez senti, la nouvelle direction amène certains changements. Que ce soit sous l'angle du moral des troupes, de l'image ou de l'organisation du Service, des gestes sont posés, des pratiques validées et des façons de faire, questionnées. Cela soulève parfois des interrogations et des inquiétudes et cette période est propice aux rumeurs. Nous apprécions toujours discuter avec vous et sommes à l'affût de toute information pertinente à la défense de nos membres et à la cause de la sécurité publique. Néanmoins, nous vous demandons d'être prudents pour ne pas inutilement provoquer d'insécurité dans vos unités.

Rien n'est jamais parfait dans la vie mais nous devons admettre que la direction du Service fait des efforts pour bien communiquer avec la Fraternité. Certains changements sont impalpables pour la majorité des membres mais plusieurs améliorations dans les pratiques administratives en matière de règlement de grief, d'affaires internes et de relations de travail favorisent une meilleure entente.



*Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin*

## Nouvelle convention et adaptation

Nous en sommes à compléter la première année de notre convention collective et certaines zones grises demeurent, ce qui est normal. L'équipe des Relations de travail reste

à votre écoute et continuera à vous visiter dans vos unités pour discuter de vos préoccupations et éclaircir les dispositions avec lesquelles nous apprenons tous et toutes à évoluer!

### OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC

Je suis très heureux et honoré de me joindre au conseil d'administration d'Olympiques spéciaux Québec. Je connais bien le mouvement et suis très sensible à sa mission. Ma participation à plusieurs activités de visibilité et à des événements de collecte de fonds organisés par la Course au flambeau des agents de la paix, dont le Relais de la flamme et le Défi de l'Ours polaire, a fait naître en moi un désir de m'impliquer plus activement. Cet engagement dans une cause commune aux agents de la paix est très important pour moi et j'espère pouvoir mobiliser un nombre croissant de collègues policiers et policières pour contribuer au rayonnement et au développement de ce mouvement. Un mouvement qui œuvre au bénéfice et à l'inclusion sociale des jeunes et des adultes présentant une déficience intellectuelle.

Olympiques spéciaux Québec offre durant toute l'année, partout au Québec, des programmes d'entraînement et un réseau de compétitions à plus de 7200 athlètes, âgés de 2 ans et plus, présentant une déficience intellectuelle. Les programmes sportifs offerts dans 17 disciplines, ainsi que les programmes de santé et de développement des athlètes visent à améliorer leur condition physique, leur confiance, leur estime de soi, ainsi qu'à créer des communautés plus inclusives.

[www.olympiquesspeciauxquebec.ca](http://www.olympiquesspeciauxquebec.ca)



.....  
**ENTREVUE AVEC M<sup>E</sup> LAURENT ROY,  
DE ROY BÉLANGER, AVOCATS**  
.....

PAR MARTIN DESROCHERS, DIRECTEUR, RECHERCHE ET COMMUNICATIONS



*Reconnu par L'Expert; Best Lawyers in Canada et Martindale-Hubbel comme faisant partie des meilleurs avocats au Québec en droit du travail, en droit de l'emploi et dans le domaine des accidents du travail, premier avocat du mouvement syndical québécois à accéder au Guide To The World's Leading Labour and Employment Lawyers, Me Roy possède une vaste expérience tant devant les tribunaux civils (Cour du Québec, Cour Supérieure, Cour d'appel du Québec, Cour Fédérale, Cour Fédérale division d'appel, Cour Suprême du Canada) que devant l'ensemble des tribunaux administratifs compétents dans le domaine du droit du travail de l'emploi et des personnes (arbitres de grief et de différend, CSST, C.L.P., T.A.Q., bureau de révision de la Régie des rentes du Québec, Commission d'accès à l'information, Commissaire du Travail, Tribunal du Travail, Conseil canadien des relations industrielles, Conseil des services essentiels).*

Au terme de la première semaine d'audience sur la constitutionnalité de la loi 15, La Flûte en a profité pour échanger quelques mots avec le procureur de la Fraternité, M<sup>e</sup> Laurent Roy, du cabinet Roy Bélanger avocats, qui plaide que la loi 15 viole la liberté d'association protégée par la Charte canadienne des droits et libertés. M<sup>e</sup> Roy est procureur syndical depuis plus de quarante ans et représente notamment la Fraternité dans cette cause de grande importance. Soulignons que l'un des établissements du cabinet Roy Bélanger se trouve à l'intérieur même des locaux de la Fraternité.

#### **LF - COMMENT VOUS SENTEZ-VOUS AU TERME DE CETTE PREMIÈRE SEMAINE DE PROCÈS ?**

**LR** - Nous sommes satisfaits parce que c'est un événement d'importance que nous attendions avec impatience. Plus de trois ans après le dépôt des recours, nous sommes devant un juge qui a commencé à entendre la preuve des syndicats. Il s'agit du plus important procès des cinquante dernières années dans le domaine des relations de travail au Québec. Ce procès disposera d'une dizaine de recours déposés par la plupart des centrales syndicales du Québec soit la FTQ, la CSN, et la CSD, les pompiers, (Syndicat des pompiers du Québec, Association des pompiers de Montréal et autres) l'ensemble des policiers municipaux du Québec réunis autour de la FPPM et de la FPMQ, sans compter d'autres associations comme FISA, les retraités, les professionnels, etc... c'est le plus important recours en termes de nombre de contestations, mais aussi en raison de l'ampleur des questions en litige et des conséquences susceptibles de découler d'une déclaration d'invalidité.

#### **LF - DE QUELLE FAÇON CROYEZ-VOUS QUE LE RÉSULTAT DE CETTE CAUSE INFLUENCERA L'AVENIR ?**

**LR** - Le procès est divisé en deux parties bien distinctes. La première partie c'est la déclaration d'invalidité de la loi 15 ou de certaines de ses dispositions. Vu l'ampleur des dispositions contestées, plus elles seront nombreuses à être déclarées invalides, plus cela aura de conséquences sur l'ensemble de la législation. Il se peut donc que ce soit l'ensemble de la loi qui soit déclaré invalide parce qu'il est difficile de maintenir une loi en vigueur quand ce qui est au cœur même de la loi a été déclaré inconstitutionnel. Alors cette première partie du procès, celle qui est déclaratoire et qui amènera le juge à se prononcer sur l'existence d'entraves substantielles à la liberté d'association protégée et garantie en vertu de l'article 2 d) de la Charte canadienne et de l'article 3 de la Charte québécoise, aura un impact majeur. Cela dit, si la première partie entraîne une déclaration d'invalidité, la deuxième partie du recours, dans laquelle les syndicats demandent la remise en l'état des régimes de retraite, aura un impact énorme. Il faudra, le cas échéant, se replacer dans la situation où les régimes se trouvaient au 31 décembre 2013 et ce sera un exercice applicable pour 171 régimes de retraite.

#### **LF - DE QUELLE FAÇON RÉSUMERIEZ-VOUS LA POSITION DE LA FRATERNITÉ ?**

**LR** - La position de la Fraternité est la même que celle adoptée par tous les syndicats qui contestent la validité de la loi 15. Cette loi viole la liberté d'association. À l'origine, la liberté d'association était interprétée par la Cour Suprême comme se limitant au droit de s'associer, mais le plus haut tribunal du pays a beaucoup évolué dans sa vision de la portée de ces dispositions et cette évolution fait en sorte que l'état du droit n'est plus du tout le même maintenant. L'évolution de la jurisprudence de la Cour suprême fait en sorte que la liberté d'association



comporte une garantie, qui vise à protéger le droit à la négociation collective. Ce droit de négocier collectivement entraîne lui-même d'autres protections parce que le droit de négocier collectivement est lui-même tributaire d'un équilibre dans les rapports de force. Alors pour protéger l'équilibre dans les rapports de force, la Cour suprême a constitutionnalisé en janvier 2015 le droit de grève au Canada. Dès qu'on enlève le droit de grève, on compromet le droit de négocier collectivement. Dans le cas des policiers et des pompiers, depuis 1944, le droit de grève a été retiré et remplacé par un mécanisme de solution des litiges. La Cour suprême a toujours considéré que c'était une façon raisonnable de fonctionner dans le contexte des chartes vu l'importance de la sécurité publique, ces services étant jugés essentiels. Il fallait donc trouver un palliatif et ce palliatif est un mécanisme de règlement des litiges, qui doit satisfaire à certaines conditions de neutralité et d'impartialité, d'efficacité, de célérité et de coûts. Mais surtout, il faut que la personne qui aura à décider des conditions de travail des policiers et des pompiers puisse le faire en toute liberté, et d'une manière compétente, neutre et impartiale. Le choix de cette personne et le processus de désignation qui en découle sont donc d'une importance capitale. C'est pourquoi le processus de désignation doit respecter ce que l'on appelle en droit, le principe d'acceptabilité générale. Le retrait du droit de grève aux policiers et aux pompiers, a donc pour effet d'imposer la mise en place d'un mécanisme qui soit acceptable aux deux parties. Lorsque l'on confie à un tiers le soin de déterminer les conditions de travail d'un groupe de travailleurs, en remplacement du droit de grève et de lock-out, il faut absolument que ce tiers soit digne de confiance et que sa désignation satisfasse à la règle de l'acceptabilité générale.

### **LF - SI LA LOI EST DÉCLARÉE INVALIDE, QU'ARRIVERA-T-IL AVEC NOTRE ENTENTE DE RESTRUCTURATION ?**

**LR** - La Fraternité et la Ville ont conclu une entente de restructuration qui a été ratifiée par les membres de la Fraternité, les policiers et policières de Montréal. La convention collective prévoit à l'annexe O que si la loi 15 est déclarée invalide, la Fraternité aura le droit de dénoncer cette entente et de forcer l'employeur à revenir à la table de négociation afin d'apporter les correctifs qui sont nécessaires pour se conformer au jugement de la Cour. La Fraternité conserve toute sa marge de manœuvre et elle pourra décider à ce moment-là ce qui est dans le meilleur intérêt des policiers et policières. Il ne faut pas oublier que la loi 15 impose entre autres l'abolition de la clause d'indexation automatique tout comme elle impose également le partage des déficits futurs. Ces deux éléments ne pouvaient être négociés et faire l'objet de dispositions contractuelles contraires à la loi dans l'entente de restructuration.

Par exemple, dans l'éventualité d'une récession qui entraîne un déficit actuariel pour le service postérieur au 31 décembre 2013, il se pourrait bien que les policiers et policières soient appelés à partager avec l'employeur, par le biais d'une cotisation d'équilibre, les déficits futurs. Avant l'entrée en vigueur de la loi 15, les déficits actuariels étaient supportés entièrement par la Ville. Mais puisque la loi impose un tel partage, celui-ci, par l'imposition d'une cotisation d'équilibre, aurait forcément un impact sur la rémunération globale. Pour l'instant, il n'y a pas de déficit actuariel. Mais cela pourrait ne pas être toujours le cas. D'où l'importance du recours constitutionnel. L'entente de restructuration a été négociée sous réserve de la validité de la loi 15 et de ses dispositions. Si la

disposition législative qui impose le partage 50-50 des déficits futurs est jugée invalide et que le régime est remis dans l'état où il se trouvait avant la loi 15, il faudra sans doute corriger l'entente de restructuration afin de se conformer au jugement au chapitre des déficits futurs et de leur partage. Il n'y a donc pas de réponse certaine tant que la loi n'aura pas été déclarée invalide. En pareil cas, il faudra donc s'asseoir avec nos vis-à-vis pour revoir ces questions dans leur ensemble, toujours dans l'intérêt des policiers et policières. Il en est de même de la clause d'indexation automatique.

#### **LF - AU COURANT DU RÈGNE DES LIBÉRAUX, AVEZ-VOUS DÉCELÉ UNE TENDANCE DANS LE POSITIONNEMENT GOUVERNEMENTAL (LOI 20 ET 24)?**

**LR** - Ce gouvernement a probablement été, depuis Duplessis, le pire gouvernement dans l'adoption de lois relatives aux travailleurs et aux travailleuses, plus particulièrement ceux et celles du secteur municipal. On le sait maintenant, la loi 15 n'était que le début d'une attaque frontale.

Ce qui est particulièrement odieux, c'est la façon dont ce gouvernement a légiféré, en y allant à la pièce, sans annoncer à l'avance ses intentions véritables. Le gouvernement a d'abord commencé par s'attaquer aux régimes de retraite, isolément, tout en sachant que les régimes de retraite font partie de la rémunération globale des travailleurs et travailleuses. Mais en isolant cette importante composante de la rémunération globale, on évitait de rouvrir les conventions collectives tout en reconnaissant aux municipalités le droit de renier leurs ententes avec les syndicats, sans compensation pour la perte de rémunération globale découlant des impacts de la loi 15 tant que la conven-

tion collective n'est pas expirée. On forçait ainsi la négociation du régime de retraite en réduisant à néant le rapport de force des syndicats. Ce gouvernement a donc foulé aux pieds l'un des plus importants principes de notre droit : la sécurité juridique des contrats.

Tout cela faisait en sorte qu'on devait attendre la fin de la convention pour tenter de limiter les impacts financiers de la loi 15. Il y avait donc malgré tout un espoir mais celui-ci s'est totalement évaporé par la suite.

Car, une fois réalisée la réduction des coûts de main-d'œuvre forcée en application de la Loi 15, le gouvernement s'est alors attaqué au régime de négociation des policiers et policières. Il a donc fait adopter à ce chapitre une deuxième loi, à la suite du pacte fiscal conclu avec les municipalités sans l'accord des syndicats. Le tout afin de permettre aux municipalités de ne pas être obligé de négocier en rémunération globale la réduction des impacts qui découle de la loi 15.

Le gouvernement a donc fait adopter la loi 24. Cette loi confie au ministre responsable des municipalités, la responsabilité relative à son application, geste anodin en apparence mais qui prend toute sa dimension lorsque vient le temps de l'appliquer. Le ministre responsable des municipalités est en effet un partenaire des municipalités mais il n'est pas le partenaire des syndicats. On a donc pris soin de lui confier la désignation de ceux et celles qui décideront des conditions de travail des policiers et policières dans le cadre d'un nouveau tribunal que l'on appelle le conseil de règlement des différends.

Mais avant de désigner les membres de ce Conseil, on aura pris le soin de les sélectionner. Ce processus n'a rien de paritaire contrairement à ce qui prévalait jusque-là. Le gouvernement et les municipalités en possèdent le plein

contrôle. Le gouvernement choisi d'abord les candidats qui feront l'objet de l'examen du comité de sélection. Les syndicats n'ont aucun droit à ce chapitre. Ensuite, le comité de sélection recommande au gouvernement de nommer les personnes qui ont fait l'objet de son examen. Ces personnes sont ensuite inscrites sur une liste à partir de laquelle le ministre responsable des municipalités désigne les membres du conseil de règlement des différends qui disposeront de la médiation entre la Ville et ses policiers.

On a ainsi, je le répète encore une fois, foulé aux pieds un principe fondamental dans le domaine des relations du travail : le principe de l'acceptabilité générale. Au diable la confiance. Ce qui compte, c'est le résultat. Ceci n'est d'ailleurs pas un secret de polichinelle. Le ministre lui-même et les municipalités l'ont elles-mêmes reconnu. Cette loi leur accorde la marge et l'autonomie financière nécessaire.

Il ne restait finalement que les moyens de pression. Le gouvernement libéral s'y est attaqué en faisant adopter la loi 20, en vertu de laquelle les policiers et policières ne peuvent plus désormais exercer des moyens de pression qui leur avaient pourtant été reconnus par les tribunaux comme étant l'exercice de la liberté d'expression. Ces moyens de pression vestimentaires remontent à plus de 35 ans...

Et voilà comment trois lois, adoptées en moins de trois ans ont pu vicier l'ensemble du processus de négociation.

### **LF - PARLEZ-NOUS DE VOS MOTIVATIONS POUR DÉFENDRE LE POINT DE VUE DES TRAVAILLEURS**

**LR** - Je suis avocat depuis 1975, toujours dans le domaine du droit du travail, et toujours du

côté des travailleurs et des travailleuses, donc toujours du côté syndical. J'ai choisi mon camp librement parce que j'ai eu le choix de le faire. J'ai refusé toutes les offres qui m'ont été faites de joindre le côté patronal.

Je me sentais plus à l'aise de travailler du côté des travailleurs et des travailleuses, représentés par leur syndicat, et cela allait dans le sens de mes valeurs fondamentales. J'ai sans aucun doute aussi été largement influencé par mon père, qui était un policier de Montréal dans les années cinquante et qui en a arraché énormément. À cette époque les droits des travailleurs et travailleuses étaient embryonnaires. Mon père a eu la déveine de tomber gravement malade. Il a été victime de la poliomyélite, ce qui a entraîné une paralysie importante d'un membre inférieur, le rendant ainsi inapte au travail de policier. Il a donc été radié des cadres du service de police. Ma famille s'est alors retrouvée dans une situation d'indigence totale. Nous résidions dans une chambre louée, alors que j'étais bébé naissant. Nous étions sans le sou. Le système de santé n'était pas gratuit comme aujourd'hui et il n'y avait pratiquement rien à cette époque pour protéger les policiers et policières en pareil cas. Quand mon père est redevenu capable de travailler, il n'était pas capable de le faire comme policier et il a demandé à la Ville de Montréal un emploi dans une autre fonction. On le lui a refusé. Il a été obligé de passer par un journaliste du *Montréal matin* qui a appelé la Ville pour dire : demain, samedi, coin Peel et Sainte-Catherine, un de vos ex-policiers va mendier en uniforme parce que vous refusez de lui redonner sa dignité. La Ville a eu peur et on lui a donné un travail de commis et mon père est devenu un militant syndical... tout ça a probablement été déterminant dans mon cheminement. ●



# Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

**Vérifiez !** Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

---

*Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...*

**Économisez !**

**Achetez pour trois mois...**

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



Nous avons reçu ce texte de l'un de nos membres, André-Marcel Fréchette, sergent-détective. Son récit met en valeur l'engagement des policiers et policières de Montréal envers la population ainsi que l'engagement de la Fraternité envers ses membres. Nous publions ce texte afin de réitérer à Maxime Gagnon que nous sommes tous et toutes derrière lui.

## Un exemple de détermination et de persévérance mais aussi de support de notre Fraternité

Par André-Marcel Fréchette





Vice-président à la Recherche et aux communications Mario Lanoie

Le Tour cycliste des policiers du SPVM a réussi, pour une 22<sup>e</sup> édition, à amasser un montant de 36 100 \$ au profit du volet jeunesse du Défi sportif AlterGo.

Le Défi sportif AlterGo rassemble en avril de chaque année, pour 5 jours de compétitions à Montréal, plus de 6 000 jeunes athlètes handicapés provenant d'une centaine d'établissements scolaires et centres de réadaptation du Québec. L'engouement des jeunes athlètes pour le Défi sportif AlterGo est sans limites! En participant à cet événement unique au monde, ils ont l'occasion de prendre part à des compétitions de qualité, ainsi que de se dépasser et de réaliser leur plein potentiel. Les jeunes y sont profondément attachés puisque pour eux, ce sont leurs Jeux Paralympiques!

Du 20 au 25 août dernier, nous avons parcouru plusieurs villes afin de réaliser ce défi de près de 1000 km. Le 23 août, nous sommes arrivés à Lévis, où le Centre de réadaptation en déficience physique de Charny nous recevait avec plusieurs dignitaires, élus et chefs de services d'urgence. Comme à chaque fois où nous sommes accueillis par des jeunes athlètes, l'émotion était au rendez-vous et 100% de notre attention leur était consacrée. Le discours de bienvenue du Centre de réadaptation se déroulait rondement lorsqu'un coup de barre nous a frappé, une réalité dure et sans pitié.

La responsable du centre a présenté un des participants, Maxime Gagnon, en soulignant qu'il portait le même nom que le directeur du Défi sportif AlterGo. Jusque-là, la situation était cocasse mais sans plus. Elle a poursuivi la présentation en nous informant que Maxime est un policier actif de Montréal qui a subi un AVC et qui est en réhabilitation à leur centre.



Quel choc! Nous sommes restés estomaqués et sans mot. Aussi noble que soit la cause, chacun de nous a une distance avec la réalité quotidienne d'une personne ayant une limitation fonctionnelle. Mais de voir l'un des nôtres, un policier comme nous, qui mène un combat au quotidien pour retrouver sa vie d'avant, nous a ramené à la fragilité de la vie et de ce que nous prenons tous pour acquis, la SANTÉ.

Après les remerciements et les mots de chacun, je suis allé discuter avec Maxime. J'ai pu comprendre ce qui lui arrive, son histoire, sa réhabilitation et surtout ressentir son sens profond de l'identité policière. Au travers notre discussion remplie d'émotions, un large sourire et un rayon de soleil sont apparus dans ses yeux. Le lundi précédent, il venait de parler avec les responsables du bureau médical qui lui demandaient son état et son évolution. Mais surtout, il venait de parler avec Yves Gendron de la FRAT qui lui soulignait :



## Recherche et communications

Vice-président à la Recherche et aux communications Mario Lanoie

- > que la FRAT était derrière lui;
- > qu'il ne devait jamais oublier que pour nous, il reste un policier à part entière, qu'il est l'un des nôtres et un membre de la Fraternité;
- > que malgré la distance et le temps, il n'est pas laissé dans l'oubli;
- > que dès qu'il se sentirait apte, qu'il ferait tout pour lui trouver un lieu de travail à sa mesure et qu'il ne serait pas laissé seul derrière.

Face à ce message, chacun de nous s'est senti fier de notre Fraternité et du support qu'elle nous donne inconditionnellement.

Nous sommes tous fragiles et des candidats potentiels à des accidents comme celui de Maxime. Ceci n'a aucun lien avec notre forme physique, notre alimentation ou notre force mentale. Mais de savoir que, si la vie nous frappe d'une telle épreuve, nous sommes appuyés par nos pairs, ne sommes pas oubliés et que nous gardons

cette appartenance à la famille serrée que nous sommes, donne un sentiment de sécurité face à l'inconnu et au changement.

C'est le cœur rempli d'émotions, les yeux pleins d'eau et la promesse de ne pas le laisser dans l'oubli que nous avons pris une photo avec Maxime.

MERCI la FRAT pour votre support inconditionnel, nous sommes chanceux de vous avoir et, des événements comme cette rencontre, nous permettent de constater votre implication et le côté humain derrière la machine.

À Maxime, ne lâche pas. Tu es un exemple de détermination, de force de caractère et une preuve que dans chaque épreuve de notre vie, il y a toujours un soleil qui revient briller. Au plaisir de te revoir, bonne continuité dans ta carrière qui a pris un tournant inattendu mais qui continue AVEC NOUS.





Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

## Du nouveau dans notre programme d'assurance collective au début de 2019

*Le département des assurances de la Fraternité veut vous donner accès à un programme moderne, en phase avec les meilleures pratiques sur le marché et qui constitue un atout pour nos membres. C'est pourquoi nous y apporterons des changements au début de 2019.*



**Surveillez votre courrier en novembre pour en savoir plus!**

### POUR TOUS NOS MEMBRES

#### DES TECHNOLOGIES À VOTRE AVANTAGE

Saviez-vous que vous pouvez utiliser la pharmacie postale? Il s'agit d'une pharmacie traditionnelle qui a la particularité d'envoyer par la poste les médicaments aux quatre coins du Québec – une méthode économique à considérer!

Nous vous rappelons aussi que vous avez déjà accès à des services en ligne de pointe, dont une application mobile qui vous permet de faire une foule de transactions et d'accélérer le traitement de vos demandes de règlement.

### POUR NOS MEMBRES ACTIFS ET LES PERSONNES À LEUR CHARGE

#### SERVICE DE TÉLÉMÉDECINE

La télémédecine, un service de consultation médicale par clavardage et vidéoconférence sur votre ordinateur ou votre téléphone, vous permettra de gagner du temps. Vous y aurez accès au début de 2019. Ce service donne un accès rapide à un médecin ou à un infirmier 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et vous permet d'obtenir un diagnostic et une ordonnance pour des troubles de santé généraux ou dermatologiques, des blessures mineures ou des problèmes de santé mentale, entre autres.

#### RAPPEL

Si vous prévoyez voyager dans un pays faisant l'objet d'un avertissement du gouvernement du Canada de ne pas s'y rendre, n'oubliez pas que vos frais médicaux d'urgence ne sont pas couverts, que la raison de l'urgence soit ou non en lien avec les motifs de l'avertissement.

# Légalisation du cannabis : impact sur les milieux de travail

Le dépistage de drogue en milieu de travail est une épineuse question qui oppose les droits fondamentaux des employés au droit de gestion d'un employeur. Avant d'introduire notre propos, rappelons que cette opposition se profile sur une autre obligation, celle de l'employeur de protéger la santé et la sécurité de ses employés.

Bien qu'aucune disposition législative ne vise expressément la question des tests de dépistage et des politiques pouvant être adoptées par un employeur, la jurisprudence nous permet d'établir certaines balises devant être respectées. Voici ce qu'il importe de savoir en cette matière, à l'approche de la date butoir du 17 octobre 2018 qui consacrera un tournant dans la manière de gérer les situations liées à la consommation de cannabis.

## Lieux où la consommation de cannabis serait interdite

De prime abord, l'article 11 de la *Loi encadrant le cannabis* prévoit qu'il sera interdit de fumer dans certains lieux fermés, à savoir, notamment :

- > Les milieux de travail, à l'exception de ceux situés dans une résidence privée;
- > Les établissements maintenus par un établissement de santé ou de services sociaux visés par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
- > Les locaux ou les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement postsecondaire;
- > Les lieux fermés où se déroulent des activités sportives, culturelles, judiciaires ou lors de colloque ou de congrès;

- > Les moyens de transport en commun ou les taxis.

## Politique d'un employeur interdisant la consommation de cannabis

Dans la foulée de cette légalisation, beaucoup d'employeurs auront tendance à actualiser leur politique sur la consommation de drogues ou à en adopter une.

Pour être valide, il est reconnu par la jurisprudence qu'une telle politique doit :

- > **Respecter la loi et la convention collective;**
- > **Être raisonnable;**
- > **Être connue des employés;**
- > **Être claire et non équivoque;**
- > **Mentionner clairement les conséquences en cas de violation;**
- > **Être appliquée uniformément à tous les employés.**

Par exemple, dans cette politique, un employeur pourrait interdire l'état d'intoxication au travail ou encore la possession de cannabis sur les lieux de travail, de la même manière qu'il est raisonnable d'interdire la consommation d'alcool ou la possession de celle-ci en certains milieux de travail. Il suffit de penser aux cas d'un policier, d'un pompier, d'un grutier, d'une conductrice de machinerie lourde ou d'un infirmier pour se convaincre que la plupart des situations liées au travail commande qu'une personne puisse bénéficier de ses capacités à 100 % pour accomplir correctement et sécuritairement sa prestation de travail.



M<sup>e</sup> Alexandre Grenier, ROY BÉLANGER avocats

En revanche, dans un contexte où la consommation du cannabis devient légale, il serait abusif, selon nous, du moins dans la plupart des situations qu'une telle politique prône la tolérance zéro quant à la présence des substances actives du cannabis dans l'organisme. En effet, ces substances pouvant rester présentes dans l'organisme plusieurs semaines à la suite de la consommation, l'employeur se trouverait à empiéter sur la vie privée de ses employés.

### Tests de dépistage en milieu de travail

Un employeur pourrait vouloir soumettre ses employés à des tests de dépistage. Afin d'agir légalement pour parvenir à ses fins, l'employeur devra pouvoir démontrer :

- > Que les tests de dépistage sont voués à un objectif légitime, par exemple assurer la sécurité du milieu de travail dans un contexte où il existe une problématique réelle de sécurité liée à la consommation de cannabis;
- > Que cet objectif est important au point où il justifie l'imposition de telles mesures;
- > Qu'il a soupesé les droits fondamentaux de l'employé de protéger sa vie privée avec ses propres intérêts et objectifs;
- > Que le moyen utilisé pour procéder à ces tests compte parmi ceux qui sont les moins intrusifs possible.

### MÉTHODES DE DÉPISTAGE

Les tests de dépistage d'alcool s'effectuent pour la plupart à l'aide d'un alcootest, qui calcule un échantillon d'haleine via la concentration d'alcool dans le sang<sup>1</sup>.

Au moment d'écrire ces lignes, les tests de dépistage du cannabis dans l'organisme sont encore en développement et demeurent peu fiables.

Ceux-ci sont également beaucoup plus difficiles à administrer. De plus, ils sont considérés comme étant intrusifs pour l'employé qui doit le subir, car ils nécessitent souvent le prélèvement d'une substance corporelle (urine, sang, cheveu, salive), une analyse en laboratoire et la délivrance des résultats par un médecin. Finalement, il existe un autre enjeu lié à ces tests : ils permettent seulement de détecter la présence de drogue dans l'organisme sans pouvoir déterminer le niveau d'affaiblissement des facultés<sup>2</sup>.

Selon les auteurs, cinq éléments majeurs minent l'évaluation de l'état des consommateurs de cannabis :

- > L'absence d'une méthode fiable, simple et économique, comparable à l'alcootest, pour doser le THC et ses métabolites dans le sang;

<sup>1</sup> PLANTE, Katherine, *Les tests de dépistage de drogues et d'alcool en milieu de travail : soupeser les droits fondamentaux des salariés et les droits et obligations de l'employeur*, 2014, *La Revue du Barreau*, tome 73, p. 60.

<sup>2</sup> *Idem*.

- > Le manque d'études établissant une corrélation entre la dose de cannabis consommée et les probabilités relatives de causer un accident; la définition et la détermination d'une dose ou d'une concentration sanguine « sécuritaire » pour conduire un véhicule ou pour accomplir une tâche liée au travail deviennent alors problématiques;
- > L'absence d'une relation fiable entre, d'une part, les concentrations sanguines ou urinaires du THC et ses métabolites et, d'autre part, le degré d'intoxication au cannabis à cause de l'accumulation des cannabinoïdes dans les graisses, de l'existence de plusieurs métabolites actifs et du phénomène de tolérance acquise observé avec l'usage prolongé du cannabis;
- > La subtilité des effets psychomoteurs du cannabis rendant l'évaluation objective d'une intoxication à cette substance plus difficile que celle de l'alcool;
- > L'éventuel effet combiné résultant de la consommation simultanée du cannabis et d'autres psychotropes, en particulier l'alcool.<sup>3</sup>

Bref, ces méthodes sont loin d'être probantes actuellement. Leurs côtés intrusifs les rendent peu accessibles et coûteuses et font d'elles des choix douteux pour prendre des mesures contre un employé. Il faudra suivre leur évolution dans le futur, car avec la légalisation du cannabis, il y a fort à parier que cet état de fait est appelé à changer et que les employeurs disposeront prochainement de nouveaux moyens pour administrer des tests de dépistages aux employés.

### PRÉEMBAUCHE

Un employeur peut faire passer un test de dépistage de drogues préembauche à un candidat à la condition d'obtenir préalablement son consentement. De plus, un échec à ce test à lui seul ne peut être un justificatif pour refuser l'emploi à ce candidat, car il pourrait alors s'agir d'une mesure discriminatoire brimant l'accès à l'emploi d'une personne souffrant de toxicomanie ou d'alcoolisme<sup>4</sup>.

### EN EMPLOI

#### TEST DE DÉPISTAGE PUREMENT ALÉATOIRE

La jurisprudence majoritaire est à l'effet que des tests de dépistage de drogues obligatoires et aléatoires, en l'absence de motif raisonnable, sont contraires à la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte des droits et libertés de la personne* et ne sont pas permis, et ce, même dans les milieux de travail à risque<sup>5</sup>.

#### TEST DE DÉPISTAGE EN RAISON D'UN MOTIF RAISONNABLE

De façon générale, les tests de dépistage de drogues administrés dans un emploi non dangereux ou ne présentant pas de risques particuliers (ex.: emploi de bureau) ne sont pas jugés comme étant légitimes, car ils violent les droits fondamentaux des salariés. Le présent article traite davantage de l'état du droit pour les milieux de travail dangereux ou présentant des risques pour la sécurité.

<sup>3</sup> BEN AMAR, Mohamed. *Les psychotropes criminogènes*, *Criminologie*, vol. 40, 2007, pp. 11-30.

<sup>4</sup> *Idem*, note 1, p. 70.

<sup>5</sup> *Idem*, note 1, p. 69. *Section locale 143 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier c. Goodyear Canada inc.*, DTE 2008T-27.



M<sup>e</sup> Alexandre Grenier, ROY BÉLANGER avocats

L'arrêt clé en matière de tests de dépistage de drogues dans un milieu de travail est l'arrêt *Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 30 c. Pâtes et papier Irving Ltée*<sup>6</sup> rendu en 2013 par la Cour suprême du Canada.

Suivant cet arrêt, il est maintenant établi que dans un lieu de travail dangereux, un employeur ne peut justifier un test de dépistage en se basant uniquement sur le niveau de dangerosité du poste, il doit aussi avoir un «motif raisonnable» de croire que l'employé a les facultés affaiblies dans l'exercice de ses fonctions, a été impliqué directement dans un accident de travail ou un incident grave ou s'il reprend du service après avoir suivi un traitement pour l'alcoolisme ou la toxicomanie»<sup>7</sup>.

Un milieu de travail dangereux s'entend comme étant celui où la sécurité est essentielle, notamment un poste impliquant la conduite d'un véhicule motorisé, un poste ayant un rôle clé et direct dans une opération où une performance affaiblie pourrait résulter en un incident catastrophique, ou encore un poste avec peu ou pas de surveillance<sup>8</sup>.

La Cour suprême prévoit donc trois situations où un test de dépistage pourrait être légitime et conforme aux Chartes dans un contexte de milieu de travail dangereux :

- > Facultés affaiblies dans l'exercice de ses fonctions;

- > Accident de travail ou incident grave;
- > Reprend du service à la suite d'un traitement pour alcoolisme ou toxicomanie.

Encore une fois, l'employeur doit s'appuyer sur un motif raisonnable afin de procéder à un test de dépistage malgré la survenance de l'une de ces trois possibilités. Ce motif raisonnable peut se baser sur des constatations objectives (ex. : odeur d'alcool, exécution anormale des tâches, comportement agressif), mais il est généralement reconnu qu'un seul élément pris isolément ne peut justifier un test de dépistage.

Par exemple, à elle seule, l'odeur de marijuana émanant d'un employé n'a pas été considérée comme étant un motif raisonnable d'imposer un test de dépistage en l'absence d'autres indices permettant de croire à la présence de facultés affaiblies<sup>9</sup>.

## Conclusion

Tant que la législation ne sera pas modifiée en ce qui concerne l'adoption de politiques sur les drogues ou sur les tests de dépistage, la jurisprudence établira les balises à suivre en la matière. Les critères mentionnés ci-haut seront donc appelés à évoluer dans le temps et à s'adapter à la réalité dans laquelle nous vivons. Pour le moment, nous pouvons constater que la légalisation du cannabis ne modifie pas drastiquement l'état du droit sur la question des politiques de consommation de drogues en milieu de travail et sur la question des tests de dépistage.

<sup>6</sup> 2013 CSC 34.

<sup>7</sup> *Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 30 c. Pâtes et papier Irving Ltée*, 2013 CSC 34, par. 30.

<sup>8</sup> *Esso Petroleum Canada and C.E.P., Loc. 614, Re (1994)*, 56 L.A.C. (4th) 440

<sup>9</sup> *Société de transport de l'Outaouais c. Syndicat uni du transport*, 2015 CanLii 91376.

## Des statistiques qui donnent plus que des maux de tête !

Au cours des trois dernières années, 127 accidents avec un véhicule de patrouille ont été déclarés, lesquels ont été à l'origine de 159 policiers blessés.

L'enquête et l'analyse de ces accidents nous révèlent que :

- > Vingt-quatre de ces accidents, soit 19% des collisions, sont survenus par derrière au moment où le véhicule de patrouille était en arrêt obligatoire, en attente pour avancer, stationné en observation, avait freiné brusquement pour éviter un obstacle, était en interception ou encore, bloquait une voie. Ce sont 33 policiers qui ont été blessés dans ces accidents ;
- > les événements se sont produits à 75% de jour, 17% de soir et 8% de nuit ;
- > les blessures sont généralement importantes et longues à guérir, laissant pour certains des séquelles permanentes ;
- > les lésions sont majoritairement situées au niveau du cou et de la tête ;
- > les jours de travail perdus à la suite d'un accident où le véhicule est percuté par l'arrière s'élèvent à **1026 jours** ;
- > le nombre de jours d'assignation temporaire suite à un accident de circulation où il y a eu une collision par l'arrière est de **804 jours**.

La principale cause est reliée à la distraction du conducteur du véhicule arrière. Comme il n'est pas toujours facile ou possible de prévenir ce type d'accident, comment pouvons-nous en réduire les conséquences ?

En plus de rester vigilant, d'adopter une conduite sécuritaire et responsable, trois équipements peuvent aider à prévenir une blessure ou à en diminuer l'importance.

### L'appuie-tête

Un appuie-tête bien ajusté permettra de diminuer la fréquence et la gravité des blessures à la tête et au cou. Il est souvent placé trop bas. Si tel est le cas, la tête sera projetée vers l'arrière lors d'une collision arrière, ce qui pourrait avoir comme résultat des douleurs accompagnées de raideurs au niveau du cou, de vertiges ou de maux de tête.



### Pour être bien protégé

- > la distance entre l'appui-tête et votre tête ne doit pas dépasser 7 cm ;
- > la ligne horizontale au centre de l'appui-tête doit être à la hauteur des yeux ou de l'extrémité supérieure des oreilles.

Source : Site internet SAAQ



Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

## La ceinture de sécurité

Une ceinture de sécurité a une fonction d'absorption d'énergie. Si elle est endommagée ou si elle n'est pas bien ajustée, en cas d'impact elle ne pourra pas remplir sa fonction. Inspectez régulièrement les ceintures de sécurité et assurez-vous qu'elles soient en bon état et qu'aucune pièce de fixation de ceinture ne soit desserrée. Une ceinture de sécurité trop desserrée ne vous protégera pas adéquatement. En cas d'impact arrière, après avoir été enfoncé dans le siège, le corps peut rebondir vers l'avant.

### MISE EN GARDE : RALLONGE DE CEINTURE

Avec les nombreux équipements sur soi, afin d'aider certains gabarits plus corpulents, une rallonge est disponible... mais attention ! Cette rallonge ne doit être utilisée que si elle est absolument nécessaire pour l'ajustement approprié de la ceinture de sécurité d'origine. Lorsqu'une rallonge n'est pas requise, son utilisation peut présenter un risque de blessures graves ou mortelles en cas de collision. Retirez et rangez la rallonge de ceinture de sécurité lorsqu'elle n'est pas requise.

## Les coussins gonflables

Ils offrent une protection efficace pour le conducteur et le passager contre les chocs à la tête ou à la poitrine. Ils fonctionnent de pair avec la ceinture de sécurité pour vous retenir correctement. Même lors d'une collision par l'arrière, il est probable que les coussins se déploient. Comme ils se déploient à une très grande vitesse, si les consignes de sécurité ne sont pas respectées, des blessures graves peuvent être causées, et elles sont généralement attribuées au fait que la personne se trouvait trop près du coussin lorsque ce dernier a commencé à se déployer.

Position de conduite : maintenir plus de 25 cm entre le coussin et le milieu du sternum. Si votre position de conduite vous laisse moins de 25 centimètres entre le centre du volant et le milieu du sternum, il faut :

- > reculer votre siège le plus possible tout en étant capable d'atteindre facilement les pédales et de manier le volant correctement ;
- > incliner légèrement le dossier du siège vers l'arrière ;
- > incliner le volant vers le bas si cela est possible afin de diriger le coussin vers la poitrine plutôt que vers la tête et le cou.

Source : Site internet SAAQ

### Consignes de sécurité :

- > La vigilance
- > Une conduite sécuritaire et responsable
- > Un appui-tête bien positionné
- > Une ceinture de sécurité bien ajustée
- > Une distance d'au moins 25 cm avec le volant

## ÇA VAUT LE « COU » !

Nous remercions pour leur contribution et support :  
M. Louis Philippe Cloutier, Lieutenant  
La Division formation (conduite véhicule d'urgence).  
Le Service du matériel roulant et des ateliers (Parc auto)



*Caisse Desjardins des  
policiers et policières*

# UN GESTE CONCRET POUR LA COMMUNAUTÉ

## CONTRIBUTION DE 65 000 \$ À



Le 13 septembre dernier, dans le cadre du Colloque sur les enjeux en matière de santé psychologique dans la pratique des métiers d'urgence, votre caisse a annoncé cet important investissement pour soutenir l'ouverture d'une seconde maison de thérapie La Vigile.

Préoccupée par la santé psychologique de ses membres, votre caisse apporte son soutien à la maison d'aide et de thérapie dédiée aux intervenants en situation d'urgence, pour des problématiques diverses touchant les dépendances, la dépression, le post-trauma, l'anxiété, le deuil et la colère.

PLUS DE DÉTAILS AU [CAISSE-POLICE.COM](http://CAISSE-POLICE.COM)

---

## CONSULTATION DES MEMBRES



### ENGAGEMENT DE LA CAISSE DANS LE MILIEU, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Nous souhaitons connaître votre opinion sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

En ligne,  
[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)

En personne,  
dans l'un de nos centres de services

En tant que membre, vous avez le pouvoir d'influencer les décisions de votre coopérative financière.

**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**



Caisse Desjardins des  
policiers et policières

## Un été animé au sein de notre communauté !

### Édition 2018 du Défi 911



Après avoir parcouru le Québec à vélo du 14 au 19 septembre pour recueillir des fonds au profit du Club des petits déjeuners du Québec, le groupe de policiers cyclistes a entrepris la seconde étape de sa mission le 25 septembre dernier. Dans le cadre du Tour, une balade de plus de 200 km en partance de Montréal vers Gatineau, le groupe distribue des déjeuners aux élèves de différentes écoles sur son passage.

Nous sommes fiers d'avoir des membres si impliqués et qui font une différence indéniable dans leur communauté!

### Tour cycliste du SPVM



Félicitations à la vingtaine de policiers, cyclistes et bénévoles qui, du 20 au 25 août derniers, ont participé à la 22<sup>e</sup> édition du Tour cycliste du Service de police de la Ville de Montréal. Pour une 5<sup>e</sup> année consécutive, ils ont sillonné le Québec à vélo au profit du volet jeunesse du Défi sportif AlterGo. Malgré la canicule, les courageux cyclistes se sont relayés afin de compléter ce parcours de plus de 1 100 km.

La Caisse est fière de soutenir votre engagement !

### Dîner reconnaissance du poste de quartier 38



Le 8 août dernier, le poste de quartier 38 du SPVM a tenu à remercier ses patrouilleurs à vélo, cadets du SPVM et patrouilleurs de Jeunesse au Soleil pour leur excellent travail cet été. La Caisse est heureuse d'avoir contribué à cet événement rassembleur!

### Fête champêtre



Le 7 juillet dernier, à l'occasion de la 24<sup>e</sup> édition de la Fête champêtre organisée par la Fraternité des policiers et policières de Montréal, nos représentants, dont Kate-rine Bélanger, dirigeante au conseil d'administration, ont fait briller les yeux des enfants alors qu'ils leur remettaient le cadeau annuel de la Caisse!



Caisse Desjardins des  
policiers et policières

[www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com) pour mieux vous informer!

#### SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3  
téléphone: 514 VIP-1004 (847)  
sans frais: 1 877-VIP-1004 (847)  
télécopieur: 514 487-1004

#### CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud  
Couronne Nord  
Sûreté du Québec – Montréal  
Québec  
Centre de services conseil ENPQ  
Outaouais



## Association athlétique et sportive

*Sylvain Bois, président*

# Tournoi de balle donnée 2018

C'est dans une atmosphère de franche camaraderie que s'est déroulé au parc Jarry le tournoi de balle donnée de la Fraternité. Douze équipes s'étaient inscrites et, pour faciliter les groupes de travail, les 31 mai et 7 juin avaient été retenus pour faire de chacune de ces journées un tournoi en soi.



PDQ 48

Le 31 mai, nous avons huit équipes, soit quatre en avant-midi et quatre en après-midi. En avant-midi, alors que le tournoi était disputé par les PDQ 48, 21, 44 et l'équipe *Les shérifs*, le PDQ 48, dirigée par Mario Pelletier, a été couronnée championne grâce à ses trois victoires.



PDQ 21

En après-midi, c'était au tour des PDQ 21, 35 et 27 ainsi que du Centre d'enquêtes Sud de se disputer trois parties. Le Centre d'enquêtes Sud, dirigé par Kevin Doyon, l'a remporté avec trois victoires.



PDQ 35



PDQ 44



PDQ 27



*Les Shérifs*



*Petites filles SSP*

Le 7 juin, quatre équipes, soit celles des PDQ 21 et 24, les Bigoudis ainsi que les Petites filles SSP se sont disputés 3 parties chacune et l'équipe des Petites filles SSP, dirigée par Isabelle Higgins, en est ressortie grande championne.

De plus, les équipes gagnantes ont remis leur bourse à la fondation de la SLA. Rappelons que la sclérose latérale amyotrophique (SLA) est une maladie neuromusculaire qui s'attaque aux neurones et à la moelle épinière et entraîne progressivement la paralysie du corps. La SLA évolue rapidement et cause généralement la mort moins de cinq ans après le diagnostic.



*PDQ 24*

# Saison de hockey

La saison de hockey a débuté le 6 septembre. Nous recherchons toujours des joueurs pour assurer le bon fonctionnement de la ligue. Les parties se disputent les lundi et jeudi de 10 h à 11 h 30 et de 11 h 30 à 13 h. Une saison comporte 48 parties de 1 h 30 chacune. Le ruban à bâton et à jambières est fourni !

Des équipes de hockey se disputent également des parties amicales les lundi, mardi et vendredi à l'aréna St-Michel. Pour information, communiquez avec votre association sportive !

L'Association sportive organise des événements sportifs pour vous faire bouger dans un esprit amical et remet à des organismes du grand Montréal des dons en argent pour aider leur cause!

## Organisation d'événements sportifs

S'il y a un projet ou un événement sportif pour l'organisation duquel vous auriez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec votre Association sportive à [sylvainb@fppm.qc.ca](mailto:sylvainb@fppm.qc.ca)

## Événement Curling 2019

Nous sommes toujours à la recherche de joueurs de curling pour un tournoi provincial.

Le championnat provincial de curling des policiers 2019 sera de retour au club de curling Etchemin de Lévis. Les dates ne sont toutefois pas encore déterminées.

## Vêtements

Vous avez besoin de vêtements pour l'équipe sportive que vous représentez ? Communiquez avec nous et nous vous aiderons à avoir de meilleurs prix... chandails de hockey, balle molle, soccer, basketball, etc.

Dans la précédente édition de La Flûte, il y avait un bulletin d'inscription pour les prochains jeux qui se tiendront à Chengdu (en Chine) à compter du 8 août 2019. Le voici !

## WPFG 2019

### COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À CHENGDU (CHINE) EN AOÛT 2019

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu de travail : .....

Courriel personnel : .....

Cellulaire : .....

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire ? .....

Voulez-vous les uniformes de votre association sportive ?  oui  non

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de :  
Sylvain Bois, **Association athlétique et sportive FPPM**

# Début de la 63<sup>e</sup> saison

Le lundi 24 septembre a débuté notre nouvelle saison. Une saison bâtie sur le renouveau ! Le retour des choristes Michel Pilon et Michel Simard ainsi que la présence de nouveaux choristes intéressés par la Symphonie. De plus, l'arrivée d'un nouvel aumônier, le Padre Bernard Vadnais, amène un vent de fraîcheur et une nouvelle approche très contemporaine. Un nouveau répertoire en vue du prochain concert biennal. De plus, de nouveaux clients se sont manifestés pour avoir la Symphonie vocale en concert. Mentionnons la Ville de Mont-Royal qui nous attend en décembre ainsi que l'administration du Réseau Sélection qui souhaite organiser une

tournée d'une vingtaine de leurs résidences pour débiter l'année 2019. Comme vous pouvez le constater, votre Symphonie est très prisée !

N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi nous. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste avoir le goût de chanter ! Si vous désirez des informations, appelez-moi: Yvan Côté : 514-258-0475

## Golf 2018, une grande réussite !

Le 26 mai dernier s'est tenue la 24<sup>e</sup> édition de la Journée de golf de la Symphonie vocale au Club de golf La Madeleine. Les fidèles participants étaient sur place pour passer une journée agréable sous une température clémente, parfois même ensoleillée, alors qu'il y avait un déluge à Montréal ! La journée s'est déroulée dans la gaieté et la bonne humeur et un excellent souper ainsi que plusieurs prix ont couronné ce rendez-vous annuel. Il ne me reste qu'à vous donner rendez-vous le 25 mai 2019 ! La bonne humeur était au rendez-vous!



Yvan Côté, président

## Week-end Reconnaissance

Cette année, la Symphonie vocale a tenu son Week-end Reconnaissance dans la région touristique de Chaudière-Appalaches, plus précisément à Thetford Mines, au magnifique hôtel La Cache Du Domaine. Grâce à l'appui inconditionnel de nos associations policières, tous les membres de la Symphonie ont été invités, avec leurs conjoints, pour une fin de semaine destinée à les remercier de leur implication et de leur dévouement toute l'année durant, alors qu'ils chantent lors de funérailles, de concerts dans des CHSLD ou des résidences.



Vue du balcon sur le lac artificiel!



Y. Dupéré, Y. Francoeur, É. Bisailon Un bon souper en bonne compagnie!



Il va s'en dire que ce week-end annuel est un événement très prisé et apprécié pour les choristes car c'est la consécration de toute une saison et le début des vacances (sauf en ce qui a trait aux funérailles).



Belles dames dans leur tenue estivale



Les préposés au 5 à 7

## Symphonie vocale

Le passage dans cette ville a été ponctué de très belles visites (mine, musée et tour de ville) et de quelques rondes de golf sur deux magnifiques terrains (Thetford Mines et Adstock), organisées pour l'occasion par Claudine Paradis et Gilles Cournoyer. Le samedi soir, un souper dansant a permis de délier quelques vieilles jambes sans trop fatiguer les cordes vocales ! Nos associations policières étaient toutes bien représentées: Yves Francoeur et Mario Lanoie pour la Fraternité, Sonia Hamer pour l'ABR, Normand Prévost pour la Caisse et Dominique Boucher

pour l'APPR. Quelle belle surprise faite aux choristes lorsqu'ils ont constaté la présence du président de la Fraternité et de sa charmante conjointe, Louise. C'était la première fois qu'un président de la Fraternité nous rendait visite lors de notre Week-end Reconnaissance et ce fut fort apprécié par tous et chacun !

Cette belle sortie s'est soldée dimanche matin par un excellent brunch où quelques gratifications furent remises à certains choristes.



*Bague de 10 ans à Ginette Leduc  
remise par C. Paradis et Y. Côté*



*Épinglette officielle à Martin Lemieux  
remise par M. Huguenin et Y. Côté*



*Épinglette officielle à André Vohl (à gauche)  
remise par P. Germain et Y. Côté.*



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

## Saviez-vous que...



**EN 1818**, ce qui est considéré comme l'ancêtre de la police de Montréal est mis sur pied par la Ville de Montréal; il s'agit du « Service de guet » composé d'un chef, d'un sous-chef et de 24 hommes de guet. Ils patrouillaient les rues de Montréal de 17 h à 5 h le lendemain. Ils avaient comme mission de veiller à la paix et la tranquillité des citoyens et citoyennes; on leur octroya le pouvoir d'arrestation. Ils étaient munis d'un bâton bleu de 5 pi de hauteur, d'une lampe et d'une crécelle (remplacée par le sifflet en 1836). Leur poste d'attache était alors situé à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-Pierre.

Ils devaient aussi veiller à la centaine de lumières de rue. Leur budget provenait des montants alloués à l'entretien de celles-ci (500 gallons d'huile à baleine par an en plus des mèches et autres).

Dans cette édition, nous complétons la série d'articles sur le 175<sup>e</sup> anniversaire du Service de police de la Ville de Montréal ainsi que la partie consacrée au 100<sup>e</sup> anniversaire de l'escouade motard.

## 175<sup>e</sup> anniversaire du SPVM

**PÉRIODE DE 1960 À 2008**

**PÉRIODE DU DÉBUT DES ANNÉES 60**, c'est la révolution tranquille; les gens prennent conscience de leur force collective et débute l'ère des manifestations.

**1960-1961**: M<sup>e</sup> Jean Drapeau est élu maire de Montréal. Le directeur de police Albert Langlois est réaffecté à ses fonctions, après avoir contesté sa condamnation de corruption à la suite des recommandations de la Commission Caron, portant sur la corruption et le laxisme du SPM et de certains élus municipaux.

Les conclusions de la Commission Champagne et les résultats de l'étude des experts Way et Gobiac amènent la révision en profondeur du SPM.



**1961-1965**: Adrien Robert est nommé directeur du SPM. Il était anciennement le chef du Service de police de Hull.

**1963** marquera les débuts des attentats à la bombe commis par la première cellule du « Front de libération du Québec ». Elle était composée de jeunes adultes à tendance d'extrême gauche. Pendant une décennie, des vagues successives de cellules felquistes commettront de nombreux autres attentats à la bombe, des vols qualifiés et finalement, des enlèvements.



**1965**: les véhicules de couleur noire font place aux véhicules de nouvelles couleurs soit: bleu pâle avec une ligne blanche contournant le véhicule à la hauteur des poignées de porte.

## Société du musée de la police



**1965-1970 :** Jean-Paul Gilbert est nommé directeur du SPM; celui-ci est reconnu comme un homme de

rigueur ayant passé plusieurs années à la formation.

**1966 :** ouverture du métro de Montréal qui sera patrouillé non pas par des policiers du SPM mais par des constables spéciaux embauchés par la Société de transport de Montréal, en raison du fait que le SPM avait besoin de tous ses effectifs en vue de l'exposition universelle prévue l'année suivante.



**1967 :** des centaines de policiers sont assignés non seulement à la patrouille des lieux où se tient l'Expo 67, mais aussi à d'innombrables escortes et cérémonies.

Les policiers affectés aux activités de l'Expo portent le nouveau képi rond, tandis que ceux affectés à la patrouille du territoire de Montréal portent toujours le képi à pointe.



Les policiers et policières travaillant à la section Aide à la Jeunesse reçoivent un nouvel outil les identifiant à cette section, soit les petites automobiles de marque Renault.



**1968** marque un tournant aux manifestations pacifiques alors que le défilé traditionnel de la fête de la Saint-Jean-Baptiste tourne en une sanglante émeute où des dizaines de policiers sont blessés avec autant de blessés du côté des citoyens dans l'échauffourée, en plus de chevaux de la cavalerie.

Les principaux instigateurs s'étaient préparés à l'affrontement qui s'en est suivi.

**AUTOMNE 1968 :** création de l'Unité mobile du SPM, aussi connue sous le nom d'« Escouade anti-émeute ».



**7 OCTOBRE 1969 :** ayant eu gain de cause dans leurs négociations de convention collective pour ensuite être déboutés en deuxième instance, les policiers de Montréal en devoir entreprennent un débrayage et se joignent à leurs confrères déjà réunis en assemblée générale extraordinaire à l'aréna Paul-Sauvé.

La confusion qui s'ensuit en raison du non respect des lois et de l'incivilité qui s'empare de nombreux citoyens de Montréal amène les autorités à faire appel aux corps policiers extérieurs et, par la suite, aux Forces armées.

Vers 23 heures, **M. Guy Marcil, président de la Fraternité des policiers de Montréal**, demande à ses membres de reprendre leur quart de travail à la suite de la menace du gouvernement provincial d'imposer une loi spéciale, tout en promettant de revoir les irritants qui ont mené à ce débrayage.

Malheureusement, un policier de la SQ qui couvrait une manifestation devant le garage de la compagnie de transport Murray Hill situé dans le centre-sud de Montréal, fut tué.

---

**EN 1969**, la Commission Prévost, qui avait débuté ses travaux sur l'étendue du crime organisé au Québec en 1967, publie un rapport alarmant sur les réseaux criminels.

---

**1970-1971**: Marcel Saint-Aubin est nommé directeur du SPM.

---

**OCTOBRE 1970**: début d'un sombre chapitre de l'histoire du Québec alors que deux cellules du Front de libération du Québec enlèvent des personnages politiques: M. Richard Cross, un attaché commercial britannique puis M. Pierre Laporte, un ministre provincial.

Il n'en fallait pas plus pour que M. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, donne suite aux demandes du gouvernement provincial et de la Ville de Montréal pour l'instauration de la « Loi des mesures de guerre », suspendant les droits individuels.



Des centaines d'arrestations et de perquisitions « sans mandat » ont suivi cette instauration.

Le tout s'est soldé par la mort du ministre Pierre Laporte. Pour leur part, les membres de la cellule responsable de la mort du ministre furent retrouvés, arrêtés, jugés et reconnus coupables, puis sentenciés. L'otage Richard Cross est libéré en échange d'un sauf-conduit vers Cuba pour les responsables de son enlèvement.

\* Malheureusement, de nombreux citoyens furent faussement dénoncés et des résidences perquisitionnées à tort à la suite d'appels anonymes logés aux services policiers par vengeance et n'ayant aucun lien avec la crise d'Octobre 1970.

---

**1971**: début des travaux de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

---

**1971**: Jean-Jacques Saulnier est nommé directeur de police de Montréal. Il sera suspendu quelques mois plus tard à la suite d'une histoire de pot-de-vin, sous la forme d'une télévision couleur qu'il aurait reçue d'un propriétaire de commerce.

\* Il était le frère du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal et premier président de la Communauté urbaine de Montréal, Lucien Saulnier.

---

**1972**: la Communauté urbaine de Montréal procède à l'intégration des 25 corps policiers de l'île de Montréal et crée le Service de police de la CUM. Il y aura 39 postes pour 5 400 policiers, tous les grades confondus.

\* Le premier directeur du SPCUM sera nommé par le gouvernement provincial à titre intérimaire. Il s'agit de Maurice St-Pierre, policier retraité du SPM (1941/1968) et, par la suite, directeur général de la Sûreté du Québec.

---

**1972-1976**: René Daigneault est nommé directeur du SPCUM et chargé de la difficile tâche de l'intégration des forces policières, incluant les ressources physiques, humaines et matérielles.



**1974** marque aussi l'arrivée des nouveaux insignes de képi, de poitrine et de poche du SPCUM. (C'est la première fois que les agents ayant fait partie du SPM recevront un insigne de poche fourni par l'employeur. Auparavant, ils devaient le payer.)

**FIN 1974** : l'école de formation du SPCUM ferme ses portes. Dorénavant les futurs policiers et policières devront compléter leur formation à l'Institut de police du Québec.

**1976** : tenue des Jeux olympiques d'été à Montréal. Plusieurs centaines de policiers de la CUM, de la SQ ainsi que de la GRC seront affectés à cet événement d'envergure mondiale, où les menaces d'actes terroristes sont au centre des préoccupations policières en raison des attentats survenus lors des Jeux olympiques d'été de Munich en 1972.



**1977-1981** : Henri-Paul Vignola est nommé directeur du SPCUM.

Il démilitarise le Service en abolissant le port du matricule sur les insignes de képi et de poitrine des policiers et policières. Ils porteront à la place une plaquette d'identification nominative sur la poitrine et un insigne de képi ayant comme inscriptions « Police » et « Communauté urbaine de Montréal ». \*Il abolit la hiérarchie chez les cadres ; ils seront tous dorénavant des « directeurs de », permettant ainsi de choisir la bonne personne au bon endroit au lieu d'y aller par la hiérarchie.

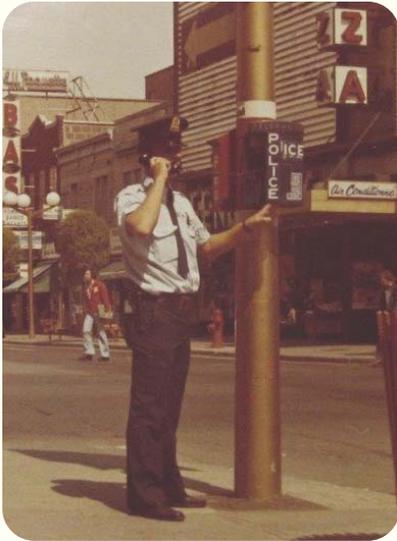
**1978** : remaniement majeur des effectifs et fusion des postes. Diminution du nombre de postes de 39 à 23.

Cette même année, les élus de la Fraternité des policiers de la CUM, épaulés par tous ses membres, imposent l'horaire 4-3. Le Service décidera malgré lui de l'accepter, non seulement pour les policiers travaillant sur les horaires 7-2 / 8-4, mais pour tout le personnel policier « non cadre ».



**1979** marque l'embauche de Christiane Forcier, la première policière à joindre le Service depuis 1948.

\* Le SPVM compte aujourd'hui dans ses effectifs policiers plus de 32% de femmes.



**1979** : on retire les dernières boîtes de rue. Les policiers ont maintenant des radios émetteurs-récepteurs à leur disposition.

**1980** : l'analyse tactique de la criminalité s'étend maintenant à tous les postes.

**1982-1985** : André De Luca est nommé directeur du SPCUM. Ancien militaire, homme de la gendarmerie, il est connu comme un homme direct. Il effectue des changements majeurs au niveau de la Direction des enquêtes, diminuant de beaucoup son pouvoir.

**L'AUTOMNE 1984** marquera la visite du Pape Jean-Paul II à Montréal, événement qui attirera la présence de foules record et impliquera un service d'ordre d'envergure de la part du SPCUM en collaboration avec la SQ ainsi que la GRC, dont les principaux chapitres traiteront des escortes motorisées, de la sécurité du Pape et de son entourage, du potentiel de menace contre sa venue et du contrôle des foules aux endroits où il sera présent.



Cette même année, les ambulances sont retirées des services offerts à la population de l'île. La Fraternité organise une manifestation monstre afin de s'y opposer mais la décision est déjà prise au niveau politique municipal et provincial. C'est aussi en 1984 que le SPCUM implante son nouveau système de communications.



**1985-1989** : Roland Bourget est nommé directeur du SPCUM. Durant son mandat il aura à gérer trois importants événements qui ont secoué le Service, à savoir :

Le 26 octobre 1985, le décès de l'agent Jacinthe Fyfe du District 13, abattue par un homme armé d'une carabine se baladant allègrement à pied dans les rues de Dorval.

En novembre 1987, l'agent Allen Gosset se rendait au Poste 15 avec son détenu, Anthony Griffin, un jeune homme noir de 19 ans, pour une course en taxi non payée. Dans le stationnement, le suspect tente de s'enfuir et le policier l'abat accidentellement. Cela a provoqué d'énormes répercussions sur le Service et ses policiers et policières. Ce triste événement aura eu par contre comme conséquence le rapprochement entre le Service et les diverses communautés culturelles.

Un conflit de travail où les policiers et policières portèrent des jeans au travail en guise de protestation.

\* Suite à ce conflit, M. Bourget remplace progressivement les lieutenants-détectives et capitaines-détectives (des syndiqués), qui commandaient des sections spécialisées par des O/D.

**1989-1994** : Alain St-Germain est nommé directeur du SPCUM. Il est reconnu pour avoir apporté plusieurs nouveautés au SPCUM dans le domaine des communications, du rapprochement avec les communautés, dans l'essai de nouvelles façons de se rapprocher des citoyens et citoyennes telles que la mise sur pieds de la patrouille à bicyclette, la mise à l'essai des méga postes et de comptoirs de service dans des lieux stratégiques, etc.

**1989** : la couleur des véhicules banalisés change : le bleu devient le blanc et le blanc devient le bleu.

C'est aussi le début de l'installation d'écrans protecteurs entre les patrouilleurs et les détenus.

**DÉCEMBRE 1989** : tuerie à l'École Polytechnique de Montréal : 14 femmes sont abattues et 14 autres personnes sont blessées. Le tireur est retrouvé mort. C'est la première fois que le SPCUM aura à enquêter un événement d'une si grande envergure.

**1994-1998** : Jacques Duchesneau est nommé directeur du SPCUM. La réalisation qui aura le plus marqué son mandat sera la conversion de la police traditionnelle en une police de proximité / police de quartier. Il décentralise le personnel des districts en créant des petits postes de quartier et centralise les enquêtes districts, les sections Intervention régionale, les renseignements régionaux et la circulation dans des centres opérationnels.

Il en a profité pour abolir les grades de lieutenant, capitaine et capitaine-détective, et créer celui de commandant. On lui reconnaît aussi, entre autres, le retour de l'Escouade canine et le regroupement de neufs escouades spécialisées en cinq, telles que les Incendies criminels et vols de véhicules moteurs, etc.

\* Après analyse, le grade de lieutenant reviendra quelques années plus tard. Le titulaire du grade sera plus un adjoint administratif et effectuera presque les mêmes tâches que faisaient jadis les capitaines.

**1995** : mise en place du Groupe Alliance, un groupe terrain opérant sous le nom de « HARM » (Hells Angels Rock Machine) œuvrant pour la lutte aux motards criminalisés.

\* Le groupe Carcajou verra le jour quelques mois plus tard.

**MAI 1995** : les insignes de poitrine reviennent mais sans le matricule. On y affiche plutôt le grade.



**1996-1997** : mise en chantier de la police de quartier qui amène la fermeture des districts et l'ouverture de postes de quartier ainsi que l'ouverture progressive des centres opérationnels.

**1998-2005** : Michel Sarrazin est nommé directeur du SPCUM. En 2001 il devient le premier directeur du nouveau SPVM.

\* Fait à noter, il sera le dernier des directeurs de la police de la Ville de Montréal ayant fait ses classes lors de son embauche, à l'École de la police de Montréal. Quoiqu'il ait travaillé longtemps à l'Institut de police du Québec à titre d'instructeur.



Il sera aussi le dernier directeur ayant eu comme quartier général le 750 Bonsecours et le premier à œuvrer au quartier général du SPVM au 1441 rue Saint-Urbain. Durant son passage de près de sept années, il aura eu à gérer, entre autres : l'abolition de la CUM ; la restructuration du nouveau SPVM ; la fermeture et la fusion de PDQ ; l'abolition de postes cadre ; l'affaire Jean-Pierre Lizotte, un itinérant mort aux mains des policiers en 1999 ; l'événement du passage du millénaire et la panique provoquée par la destruction des tours jumelles du World Trade Center à New-York en 2001.

## **Fin de ce chapitre sur le 175<sup>e</sup> anniversaire du SPVM**

Même si je ne possède pas de certificat en pareille matière, je sais qu'en Histoire l'on doit tirer une marge entre « l'Histoire » proprement dite et les événements plus récents. Alors je vais terminer cette partie en 2005 et je vais laisser le soin à mon successeur éventuel de vous en parler à compter de 2025.

---

**Sources et références :** articles parus dans la revue « La Flûte » écrits par le soussigné depuis 2007. Extraits ou résumés d'articles provenant de: Jean Turmel 1909-1971; notes et références universitaires de Sylvain Bissonnette, vice-président du Musée de la police de Montréal; articles d'époque des journaux: La Patrie, The Gazette, La Presse et notes personnelles; et consultation auprès de Robert Côté, O/D retraité, conseiller au musée.



### **Petit clin d'œil à M. Yves Francoeur**

qui s'est joint à l'exécutif de la Fraternité des policiers et policières il y a 20 ans, alors qu'il était élu au poste de « Directeur, Recherche et communications ».

**Bon anniversaire Yves et merci pour toutes ces années au service des membres !**

## 100<sup>e</sup> Anniversaire de l'Escouade motard

En 1984, les motos « solos » reprennent la tâche d'escorte de dignitaires de marque, à cote de sécurité très élevée, avec la venue du pape Jean-Paul II en automne.

En 1989, lors de la Journée de la police au Stade olympique de Montréal, la foule avait l'occasion de voir l'escouade enfourchant des Harley-Davidson FXRP 1100cc. \*On remarquait aussi que quelques-uns des policiers motards portaient un nouveau modèle de casque protecteur et des gilets de nylon avec plaquette d'identification personnelle « sans insigne de poitrine ».

C'est en 1998 que le Service abandonne progressivement l'achat de motocyclettes Harley-Davidson au bénéfice de motos BMW « équipement police ».

Depuis lors, nous avons assisté à une série de modifications au niveau des équipements individuels de protection tels que le casque protecteur, la veste de sécurité et les bottes. Il en est de même pour ce qui est des équipements des motos avec l'ajout de lumières au DEL à l'avant et à l'arrière, ainsi que sur les côtés.

En octobre 2017, l'escouade était composée de 44 agents et quatre superviseurs. Il y avait 38 motos BMW, deux Harley-Davidson, deux Kawasaki ainsi que huit BMW d'entraînement.



Au printemps dernier, les membres de l'Escouade organisaient une fête célébrant leur 100<sup>e</sup> Anniversaire qui s'est tenue à la Fraternité des policiers et policières de Montréal, avec la participation de plus d'une centaine de policiers motards actifs et retraités. Comme invités de marque : le directeur du SPVM, M. Martin Prud'homme, et le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, M. Yves Francoeur. Le drapeau du 100<sup>e</sup> des motards était déployé à l'arrière-plan de la scène et de nombreuses photos d'époque y étaient aussi projetées (don du musée). Le directeur en a

profité pour remettre aux organisateurs une plaque souvenir sur verre d'une photographie de l'un des premiers policiers motards chevauchant sa Harley-Davidson modèle J.

Ainsi se termine notre présentation du 100<sup>e</sup> Anniversaire de l'escouade motard. J'espère que vous l'avez appréciée.

\* Comme pour le 175<sup>e</sup> du SPVM, nous avons mis moins d'emphasis sur ce qui est plus récent, donc les dernières 15 années et ce, pour la même raison.

---

**Sources et références :** Documents de recherches de pour la confection du calendrier souvenir 100<sup>e</sup> Anniversaire de l'escouade motard du SPVM.

**CONCEPTION ET TEXTE :**

Jean-Marc De Nobile,  
responsable des  
communications

Avec la précieuse  
collaboration de :

Louise Côté  
Conservatrice



Jean-Marc De Nobile, Communicateur - Musée de la Police de Montréal

## Nouvelles de votre musée

Le 25 juin dernier, le musée perdait une personne qui a grandement contribué à son rayonnement par ses recherches poussées sur l'histoire des personnes et événements ayant marqué le Service de police de la Ville de Montréal. Il s'agit de Mme Alma Marchand, employée civile du Service pendant plus d'une trentaine d'années, qui nous aura marqué à jamais par sa joie de vivre et son sourire contagieux. Elle a longtemps contribué avec feu Gilles Landriault, autre bénévole décédé quelques mois plus tôt, au montage des textes qui ont paru dans la revue « La Flûte » depuis près d'une dizaine d'années. Ils nous manqueront grandement!

Maintenant, des nouvelles plus joyeuses! Le musée a rajouté un deuxième véhicule de patrouille à sa flotte automobile, soit une Crown Victoria 2008.

Dans le cadre du 175<sup>e</sup> Anniversaire du SPVM et de notre 25<sup>e</sup> Anniversaire, le Musée de la police a inauguré une nouvelle aire d'exposition dans la cafétéria du QG. Huit présentoirs y ont été installés ainsi que notre robot DINAD (**D**ite **N**on **À** la **D**rogue) qui a repris du service après plus de vingt ans de retraite! Vous y trouverez également un présentoir qui expose une page de notre histoire sous la forme de

coupages de journaux et qui est mis à jour à chaque semaine.

Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil lorsque vous serez de passage au QG.

Afin de souligner le **100<sup>e</sup> anniversaire de l'Union ouvrière fédérale des policiers, n° 62, le premier syndicat des policiers de Montréal fondé en 1918 et ancêtre de la Fraternité des policiers et policières de Montréal**, le Musée présente une exposition à l'entrée du 480 Gilford.

Vous pourrez y admirer le collier de cérémonie du président ainsi que les médaillons portés par les membres de l'exécutif. Vous pourrez aussi voir le drapeau de l'Union ouvrière fédérale des policiers de 1918 dans la salle principale à l'entrée. Ce drapeau est peint à la main et il arbore dans le coin gauche l'Union Jack, drapeau britannique, de même que des feuilles d'érable, symbole du caractère canadien de l'organisation.

En plus d'être uniques, ces pièces de collection sont exceptionnelles et méritent le déplacement!

Finalement, si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire, en relation avec l'histoire du Service, contactez-nous.

Il en va de même si vous désirez venir faire la visite du musée, prenez rendez-vous par courriel: [musee.police@spvm.qc.ca](mailto:musee.police@spvm.qc.ca) ou par téléphone: **514 280-2043**

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours de l'année qui se termine et tout au fil des ans:

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal,
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

*Ainsi que:*

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM
- > La Coopérative des policiers et policières de Montréal.

Les bénévoles du Musée de la police de Montréal souhaitent de très Joyeuses Fêtes et une nouvelle année 2019 remplie de Santé et de Bonheur à tous ses partenaires, lecteurs, lectrices et supporteurs!



Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

# « Me voici , pour vous servir »

*Cette phrase tirée de l'Évangile est celle qui m'est venue spontanément lorsque je cherchais un titre pour me présenter à vous. Depuis que je suis tout jeune, ce désir de me donner au service de mes frères et soeurs se concrétisera aussi par l'appel que j'ai reçu au cours de l'hiver dernier, de la part de la FPPM.*

L'homme qui est votre nouveau « **padre** » a un parcours de vie et un cheminement de foi qui n'est pas celui auquel vous pouvez habituellement identifier la personne d'un prêtre. Face aux stéréotypes et aux préjugés plutôt défavorables que véhiculent la société québécoise en lien avec cette fonction, le profil que je vais vous présenter, je l'espère, va contribuer à vous interroger et vous laisser interpeller sur la relation que vous vivez avec vous-mêmes, avec les personnes qui vous entourent et avec Dieu.

Je viens tout juste de célébrer la 56<sup>e</sup> année de mon existence terrestre. Né le huitième (8<sup>e</sup>) d'une famille bien humaine de neuf (9) enfants, ayant perdu l'homme qui a déposé en moi une partie de lui-même très jeune, je n'ai donc pas grandi avec une référence masculine. La femme qui accomplit sa mission de mère depuis plus de 65 ans, est issue de cette génération de femmes que je qualifie de « femmes fortes de l'Évangile ». Face aux épreuves de la vie, elle a su retrousser ses manches et mettre la charrue devant, pour labourer cette terre à partir de laquelle nous avons survécu pendant sept (7) ans. Terre fertile et généreuse, nourrit par les sueurs et les labeurs qui ont habité mes années de jeunesse et d'adolescence.

À l'été 1977, nous quittons cette maison bâtie par les mains de mon père. Ma mère prit une

décision bien éclairée et bien pesée, qui ne s'est pas faite sans pleurs ni grincements de dents. Celle de nous offrir la liberté d'apprendre à marcher dans la vie, sans regarder vers l'arrière et avoir confiance en soi. Connaître et reconnaître ce qui forge la colonne et le caractère de toute personne humaine, à savoir les convictions, les principes et les valeurs qui la guident et la transcendent. Avec la force et le courage de regarder le présent et l'avenir, de marcher vers l'inconnu, sans se laisser toujours tirer par ces attaches que les humains peuvent créer, et ce, bien souvent reliées à des biens ou des possessions.

Dès mon arrivée « en ville », voilà que je rencontre des hommes de foi trempée et avec un verbe solide. Ils m'invitent à proclamer et à incarner la Parole de Dieu, en la vivant de manière bien concrète. Leur engagement dans le syndicalisme et dans le coopératisme social, ainsi que dans la vie politique, marque ma croissance humaine et spirituelle. À l'université, je fais mes années de science politique, et celles de relations industrielles. En travaillant comme gestionnaire du personnel et en SST, j'ai toujours à cœur de garder les portes de mon bureau ouvertes. À 40 ans, je deviens serviteur de Dieu, après avoir hésité à me lancer en politique active.

De vicaire à curé, je deviens de plus en plus conscient qu'il y a un vide en moi. Voilà qu'à l'automne 2007, la famille est durement éprouvée par la mort de deux tantes du côté maternel. Ma mère vit une détresse affective très forte et sombre dans une démence très marquée. Après plusieurs appels à l'aide de sa part, je me vois de plus en plus sombrer avec elle. Je quitte donc toutes mes responsabilités reliées au ministère paroissial pour aller à Québec. J'y demeure pendant trois (3) ans pour vivre une mort-résurrection, grâce à la démarche des Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola. À mon retour, le cardinal Mgr Jean-Claude Turcotte me confie : « Bernard, tu es devenu plus fort parce que tu connais mieux ton humanité. C'est ce dont j'ai besoin. Un prêtre pleinement humain, à l'exemple du Christ Jésus lui-même. Capable de marcher et d'accompagner ceux et celles qui sont blessés par la vie ».

Ainsi, depuis l'automne 2013, j'ai le bonheur de dédier ma vie à ces personnes qui désirent découvrir et connaître ce qu'elles portent dans leur âme et dans leur cœur, pour l'unir à la tête et préserver un équilibre toujours fragile. Que ce soit auprès des membres du Service Sécurité Incendie (SIM) ou maintenant du SPVM, vous avez avec vous un homme qui désire tout simplement avoir la joie de vous servir !

*Avis : cette chronique n'engage que son auteur*

## De vive mémoire



**Alain, Michel**  
Agent  
Embauché le 11 octobre 1965  
Retraité le 4 janvier 1996  
Décédé le 3 août 2018  
à l'âge de 72 ans



**Comeau, Bernard**  
Agent  
Embauché le 9 mai 1983  
Retraité le 11 mai 2010  
Décédé le 18 juillet 2018  
à l'âge de 61 ans



**Arsenault, Jérôme**  
Agent  
Embauché le 8 mai 1963  
Retraité le 1<sup>er</sup> février 1992  
Décédé le 9 août 2018  
à l'âge de 86 ans



**Coutu, Charles Édouard**  
Sergent-détective  
Embauché le 4 mai 1959  
Retraité le 24 mai 1987  
Décédé le 22 septembre 2018  
à l'âge de 79 ans



**Aubry, Claude**  
Sergent  
Embauché le 16 juillet 1962  
Retraité le 9 janvier 1993  
Décédé le 19 août 2018  
à l'âge de 76 ans



**David, Roger**  
Sergent-détective  
Embauché le 15 septembre 1952  
Retraité le 29 janvier 1985  
Décédé le 25 juin 2018  
à l'âge de 87 ans



**Bisson, André**  
Sergent-détective  
Embauché le 21 avril 1958  
Retraité le 3 juillet 1989  
Décédé le 18 septembre 2018  
à l'âge de 81 ans



**Donaghy, Allan**  
Sergent-détective  
Embauché le 27 décembre 1966  
Retraité le 7 janvier 1997  
Décédé le 20 juillet 2018  
à l'âge de 70 ans



**Chilina, Oleg**  
Agent sénior  
Embauché le 2 décembre 1996  
Retraité le 6 juin 2017  
Décédé le 18 juin 2018  
à l'âge de 49 ans



**Drainville, Jacques**  
Agent  
Embauché le 17 mai 1965  
Retraité le 6 décembre 1996  
Décédé le 21 août 2018  
à l'âge de 76 ans

## De vive mémoire



**Dupont, Maurice**  
Lieutenant-détective  
Embauché le 18 novembre 1957  
Retraité le 2 mars 1988  
Décédé le 21 mai 2018  
à l'âge de 81 ans



**Fiola, Richard**  
Agent  
Embauché le 12 juillet 1954  
Retraité le 12 mai 1985  
Décédé le 24 juin 2018  
à l'âge de 86 ans



**Gariépy, Dominique**  
Agent  
Embauché le 12 mai 1958  
Retraité le 13 juin 1991  
Décédé le 19 juin 2018  
à l'âge de 85 ans



**Gauthier, Yvon**  
Agent  
Embauché le 10 août 1967  
Retraité le 15 octobre 1992  
Décédé le 2 juillet 2018  
à l'âge de 73 ans



**Hawley, Richard**  
Sergent  
Embauché le 13 novembre 1962  
Retraité le 19 mars 1991  
Décédé le 10 août 2018  
à l'âge de 80 ans



**Hébert, Jean-Luc**  
Agent  
Embauché le 22 juin 1959  
Retraité le 2 juillet 1994  
Décédé le 3 août 2018  
à l'âge de 83 ans



**Labrosse, Jacques**  
Agent  
Embauché le 14 décembre 1964  
Retraité le 5 mai 1993  
Décédé le 16 septembre 2018  
à l'âge de 74 ans



**Lacelles, Pierre**  
Agent  
Embauché le 27 décembre 1966  
Retraité le 8 février 1997  
Décédé le 23 août 2018  
à l'âge de 73 ans



**Laforte, Léger**  
Agent  
Embauché le 21 avril 1958  
Retraité le 1<sup>er</sup> novembre 1987  
Décédé le 1<sup>er</sup> juin 2018  
à l'âge de 83 ans



**Lamarre, Claude**  
Agent  
Embauché le 11 juin 1956  
Retraité le 7 janvier 1987  
Décédé le 3 septembre 2018  
à l'âge de 82 ans



**Langlois, Normann**  
Inspecteur-chef  
Embauché le 24 mai 1971  
Retraité le 4 septembre 2002  
Décédé le 6 septembre 2018  
à l'âge de 69 ans



**Lavallée, Jacques**  
Agent  
Embauché le 16 juin 1963  
Retraité le 5 juillet 1994  
Décédé le 23 septembre 2018  
à l'âge de 78 ans



**René, Herby**  
Lieutenant  
Embauché le 27 juin 1966  
Retraité le 12 juillet 1996  
Décédé le 22 juin 2018  
à l'âge de 73 ans



**Ritcot, Claude**  
Agent sénior  
Embauché le 1<sup>er</sup> juin 1970  
Retraité le 6 juin 2003  
Décédé le 3 août 2018  
à l'âge de 67 ans



**Robert, Gérard**  
Lieutenant-détective  
Embauché le 26 février 1973  
Retraité le 2 mai 2001  
Décédé le 6 juillet 2018  
à l'âge de 65 ans



**Roy, Normand**  
Sergent-détective  
Embauché le 19 décembre 1955  
Retraité le 23 février 1986  
Décédé le 25 septembre 2018  
à l'âge de 82 ans



**Spears, Michael**  
Officier de direction  
Embauché le 13 janvier 1964  
Retraité le 16 janvier 1996  
Décédé le 15 juillet 2018  
à l'âge de 76 ans



**Stec, Taras**  
Agent  
Embauché le 1<sup>er</sup> mai 1961  
Retraité le 7 septembre 1991  
Décédé le 31 mai 2018  
à l'âge de 78 ans



**Talbot, Léo**  
Capitaine  
Embauché le 17 juillet 1950  
Retraité le 18 mars 1978  
Décédé le 8 avril 2018  
à l'âge de 90 ans



**Therrien, Serge**  
Sergent-superviseur  
Embauché le 1<sup>er</sup> février 1974  
Retraité le 6 mai 2005  
Décédé le 8 août 2018  
à l'âge de 65 ans



**Tibbles, John**  
Officier de direction  
Embauché le 15 octobre 1951  
Retraité le 19 juillet 1984  
Décédé le 23 août 2018  
à l'âge de 94 ans

# APPRM

## UNE GRANDE PREMIÈRE

# Une première policière retraitée présidente de l'APPRM

Chers confrères, chères consœurs,

**Le 20 septembre 2018 aura été un moment marquant de l'histoire de l'Association des policiers et policières retraités de Montréal. En effet, Dominique Boucher, policière retraitée portée par l'appui unanime du conseil, a été élue par acclamation à la présidence de l'Association.**

Pour moi qui en suis à une première participation comme chroniqueur, c'est un honneur de vous faire part d'une telle nouvelle.

En plus d'être la première femme, Dominique est également la plus jeune - 54 ans - à agir comme présidente de notre association. Les membres du conseil ont convenu d'appuyer la candidate qui, pour nous, incarnait le respect, l'esprit d'équipe et la rigueur; et tout cela dans l'esprit de mieux représenter toute notre grande famille de retraités. C'est un virage inclusif adressé à chacun de vous, membres actifs et retraités de tous âges.

Maintenant, laissez-moi vous la présenter. Dominique a pris sa retraite



***Dominique Boucher,***  
*nouvelle présidente*  
*de l'APPRM.*

après 30 ans de service, il y a de cela une année et demie. Dès le début de cette nouvelle vie, elle s'est immédiatement impliquée en se joignant à l'Association au poste d'adjointe au secrétaire. Elle a su tirer le

meilleur de l'expérience des autres en bonifiant ses actions par son énergie et sa rigueur.

Nos collègues des régions Ouest et Nord la connaissent déjà. Ces années de patrouille dans la région Ouest ont été suivies par 15 ans à l'Analyse nord où elle est devenue, entre autres, témoin expert en criminalité d'origine sud-américaine. L'humain a toujours été au centre des intérêts de notre nouvelle présidente. Elle a ainsi obtenu deux certificats universitaires: un en psychologie et l'autre en santé mentale.

En tant que membres du conseil d'administration d'une association de membres retraités et actifs (membres honoraires),

d'une association de membres retraités et actifs (membres honoraires), notre objectif vise une représentation plus étendue de nos membres dans l'organisation même de l'offre d'activités rassembleuses. Des initiatives en ce sens vous seront présentées dans les prochains mois.

Nous avons la chance d'avoir une association en santé qui bénéficie de la confiance de nos associations sœurs, dont la Fraternité des policiers et policières de Montréal, la Caisse Desjardins des policiers et policières et la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal. Avec les années, sous la présidence de Raymond Laframboise et par la suite d'André Sasseville, les équipes d'élus ont bâti une structure qui fait l'envie du monde de la retraite. C'est à nous maintenant de poursuivre ce qui a été entrepris par nos prédécesseurs, mais également d'innover pour le plaisir de chacun de vous.

Votre nouveau chroniqueur,

**Joël Savard**

**Représentant des membres honoraires**

**info@apprm.qc.ca**

## Un homme engagé se joint à l'équipe

Le 20 septembre par acclamation, M. Ronald Ladouceur a rejoint votre conseil de L'APPR à titre d'adjoint au secrétaire.

Nous sommes très heureux d'accueillir cet homme engagé que vous avez sûrement aperçu comme bénévole dans diverses activités de la Fraternité.

Ronald est également un directeur de l'Association des voitures anciennes de Granby depuis 14 ans; un vrai gars de chars, de vieux chars. Il est également le secrétaire du Musée de la police depuis 2009. Il a de la suite dans les idées, cet homme!

Personnellement, j'ai toujours vu en lui un homme sérieux, organisé et dévoué; mais rassurez-vous, à notre première rencontre, j'ai décelé un léger rictus du côté gauche.

---

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APPR EST MAINTENANT COMPOSÉ DE :

<b>Présidente</b>	<b>Madame Dominique Boucher</b>
Vice-président	Monsieur Pierre-Paul Lirette
Secrétaire	Monsieur Denis Monet
Trésorier	Monsieur Gaétan Charette
Adjoint au trésorier	Monsieur Jean-Pierre Claude
<b>Adjoint au secrétaire</b>	<b>Monsieur Ronald Ladouceur</b>
Directeur aux relations extérieures	Monsieur Alain Boyer
Directeur de soutien	Monsieur Jean Riopel
Directrice Représentant les conjoints survivants	Madame Claudette Gilbert Boileau
Directeur Représentant les membres honoraires	Monsieur Joël Savard



## Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski, débutant le mardi 8 janvier 2019.

### Inscription en ligne

Vous pourrez vous inscrire par le biais de notre site Internet, dont l'adresse apparaît ci-bas, à l'onglet « Inscription » Complétez, soumettez et envoyez le paiement à l'adresse indiquée.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec Nelson Grenier : 514 244-9917 ou Daniel Moisan : 514 235-1099

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

### Avantages et services offerts

- Cours de ski pour toutes les catégories.
- La seule École à offrir des cours de pré-compétition.
- Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).
- Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.
- Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.
- Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.
- Prix de présence !

Tous les prix sont disponibles sur le site internet

## QUE DEVIENNENT NOS AMIS RETRAITÉS ET ACTIFS ? QUE FONT-ILS ?

### *Daniel Mercille et l'appel de la montagne pour une dernière fois !*

Il est retraité depuis 2003. Il est grand-papa de 4 ados âgés de 10 à 17 ans. Il a une grande passion, soit celle de gravir les montagnes. Il a été guide de hautes montagnes au Népal de 2001 à 2017. Il a fait une quinzaine d'expéditions sur différentes montagnes. En novembre dernier, il effectuait son dernier voyage dans ce magnifique pays. Il était alors accompagné de trois amis dont la policière de Montréal Danye Duperré qui en était elle-même à son 4<sup>e</sup> périple avec Daniel. Avec ses 65 ans, il a décidé d'accrocher ses bottes. Une deuxième retraite quoi !

Mais la vie étant ce qu'elle est, l'une de ses petites-filles, Marilou, lui a demandé de l'accompagner une dernière fois en la guidant dans la belle ville de Katmandou où elle fera un reportage pour son travail à l'école internationale. Comme un bon grand-papa, il n'a pu refuser et ils partiront au début de l'hiver pour le Népal. Une dernière fois.



### *Kingsey Falls*

Plusieurs de nos retraités ont participé à la sortie Kingsey Falls, le 8 août dernier, et ont entendu le propos de notre ami Jean Riopel à propos de Zoé, confidente et amie fidèle. Mais qui est donc Zoé ?



*On peut voir Jean et son amie Zoé.*

De plus, notre ami Jean est toujours aussi impliqué dans sa région avec la dernière collecte de sang de son petit village de Saint-Alexis-de-Montcalm (environ 1 200 âmes) : une récolte de 208 dons. Il a même réussi à impliquer des policiers de la Sûreté du Québec.



## **Matricule 3224 (Dora Paventi), rencontre Matricule 3224 (Albert Thivierge)**

Madame Paventi raconte son entrée au service au district 44 à Saint-Michel en 1985 et le fait qu'on lui répétait souvent qu'elle portait le même matricule 3224 que monsieur Albert Thivierge. Maintenant à la retraite, madame Paventi a rejoint le groupe de retraités Facebook et, à sa grande surprise, s'aperçoit que monsieur Thivierge est actif sur la page des retraités. Elle se demande si c'est bien lui et il s'avère que oui. Elle est également en contact avec son premier sergent au district 44, monsieur Yvan Mongeau. Les deux hommes ayant travaillé ensemble pendant plusieurs années, madame Paventi décide d'organiser un déjeuner pour enfin rencontrer son matricule miroir et faire la surprise à monsieur Mongeau. Le tout s'est déroulé le 22 août dernier. Que de plaisir de voir et surtout, d'écouter les histoires de police de ces deux grands hommes d'honneur!



*Une photo de cette belle rencontre!*

## **Appréciation de nos membres**

Nos retraités participent en grand nombre à nos activités et nous recevons de temps à autre des témoignages d'appréciation comme celui de monsieur Pierre Richer et de sa conjointe Céline qui ont fort apprécié le voyage à Saguenay du 11 au 13 juillet dernier. Plusieurs témoignages, pour le tournoi de golf entre autres, nous sont parvenus. Nous vous remercions pour ces bons mots et soyez assurés que nous avons à cœur de vous en offrir toujours plus!

## **Tournoi de golf**

Notre ami André Sasseville tient à souligner le succès du tournoi de golf de l'APPR avec Pierre-Paul Lirette comme principal organisateur. Notre ami Pierre-Paul a appris du maître ayant à son actif 23 tournois de golf. De qui s'agit-il d'après vous?

Notre ami Réal Déry, qui a souligné ses 80 ans en avril dernier, est toujours actif; la preuve, il a été nommé administrateur pour la région Richelieu-Yamaska lors de l'assemblée annuelle du Réseau FADOQ. Bravo!

## *Des joueurs de pétanque joyeux pour la saison de pétanque 2018*

La saison de pétanque a débuté le 7 juin 2018 et s'est terminée le 30 août 2018 à la demande des joueurs, soit deux semaines plus tard que prévu.

Effectivement, chaque jeudi, la bonne humeur et la jovialité étaient au rendez-vous. J'y ai rencontré des gens formidables, animés et enjoués. À deux reprises, les joueurs ont eu un dîner BBQ (brochettes poulet et souvlaki avec salade grecque et hot-dog saucisses italiennes), un dîner de poulet (St-Hubert BBQ) et deux dîners de pizza et sandwichs de notre

traiteur Gilbert. Ce fut une belle saison, agréable, qui se répètera l'été prochain.

Merci à Jacques Savard pour son dévouement; il nous a prêté gracieusement son BBQ et nous a permis d'utiliser ses râteaux! Merci à Pauline Paquin de nous avoir fait goûter son excellent ketchup aux fruits et à Louise Brûlé de nous avoir offert du vin rouge lors d'un BBQ!

Enfin, merci à mes collègues organisateurs, Claudette Boileau, Jean Riopel et Alain Boyer. À l'an prochain!!!!

Dominique Boucher



### *Le tournoi de golf de l'APPR très apprécié !*

Le 19 juin 2018, 325 joueurs de golf s'amusaient entre amis au tournoi de golf de l'APPR, au Club de Golf La Madeleine.

Les joueurs ont eu une très belle journée, un dîner BBQ sur le terrain, des prix totalisant plus de 15 000 \$ en plus de plusieurs autres prix provenant de nos commanditaires et finalement, du filet mignon avec scampis pour le souper.

Merci à nos organismes (ABR, la Caisse Desjardins des policiers et policières,

la Fraternité, la Coop), le Club de plein-air des policiers et policières de Montréal ainsi qu'à nos commanditaires extérieurs: Albi Le géant, le Casino de Montréal, Sélection Rosemont, Grimard Optique, Golf Mirabel, sans oublier nos bénévoles pour leur grande générosité.

Votre participation fait partie intégrante du succès de cette journée!

À l'an prochain!

*Consultez notre site web pour plus de photos!*



*Nos membres du conseil avec M. Gaston Malo gagnant de billets pour le spectacle «Band on Tour», gracieuseté du Casino de Montréal.*



*Commanditaire M<sup>me</sup> Linda Bigeault de Albi Le Géant, accompagnée de quelques joueurs.*



*BBQ sur le terrain de golf*



*Gagnant du Prix Albi Le Géant, Robert Boulé*



*Au centre: M. Mario Desrochers, président CDPP remettant à M. Jean Joly et M. Jules Goyer, gagnants de paires de billets pour le spectacle Alegria du Cirque du Soleil.*



*Gagnants Réseau Sélection (forfaits Bromont): à gauche Linda Bibeau à droite, André Morin*

## ***Une journée agréable à Kingsey Falls***

Le 8 août 2018, nous avons fait la visite de l'usine Cascade et des beaux jardins du Frère Marie-Victorin. Par la suite, nous avons eu une dégustation à l'extérieur à la Fromagerie Presbytère où chacun a pu siroter son vin et goûter à quelques fromages et pâtés. Au retour, un bon repas Au vieux Duluth, à Boucherville!



*Kingsey Falls (Jardin du Frère Marie-Victorin)*

## ***Voyage Saguenay du 11 au 13 juillet 2018***

D'après les commentaires reçus de nos participants, au nombre de 120, tous ont profité d'un excellent séjour et ont pu découvrir des lieux magnifiques! Et que dire du spectacle La Fabuleuse qui était vraiment fabuleux! Un gros merci à nos organisateurs Jean-Pierre Claude et Gaétan Charrette; ils ont fait un excellent travail.



## ***Clôture du golf hebdomadaire à Mirabel***

Le 29 août dernier, la saison de golf hebdomadaire se terminait et tous nos participants de la saison se sont réunis pour un dernier parcours en plus de partager un repas. Encore une fois, c'était une belle journée pour nos amis golfeurs. Merci à nos bénévoles, messieurs Claude Boudrault et Guy Lefrançois!

## *Journée plein-air du 6 septembre 2018*

Notre journée plein-air dans les Îles de Boucherville s'est déroulée sous le soleil et nos participants en ont profité pour faire de la randonnée pédestre ou à vélo et participer à des jeux, ou tout simplement profiter de cette superbe journée à papoter entre amis.



## *Souper spaghetti du Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal*

Comme à tous les ans, l'APPR est fière d'organiser son souper spaghetti au Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal. Plusieurs membres étaient présents et notre représentant de l'Association, Alain Boyer, y était également et a remis plusieurs prix aux participants.



## Les activités de l'APPR à venir !



### *Bal annuel de l'APPR*

Une soirée sous le signe du prestige, où nous rendons également hommage à nos membres ayant eu ou qui auront 80 ans durant l'année.

Pour la partie musicale, le groupe « The Showmen Orchestra » vous divertira tout au long de la soirée.

Plus de 500 billets vendus !

Merci pour votre belle participation !

### *Souper automnal (École d'hôtellerie Max Rupp)*

> **Quand :** Jeudi 27 novembre 2018

> **Lieu :** 4500, boulevard  
Henri-Bourassa Est,  
Montréal

Surveillez notre site web,  
détails à venir

### *Souper spectacle reconnaissance avec Kim Richardson*

> **Quand :** Jeudi 15 novembre 2018  
Arrivée : 17 h 30

> **Lieu :** Bistro des Rossignols  
5580, boulevard  
des Rossignols, Laval

> **Prix :** 55 \$ / membres  
70 \$ / non-membres

Informez-vous pour la disponibilité  
des billets (140 places seulement)



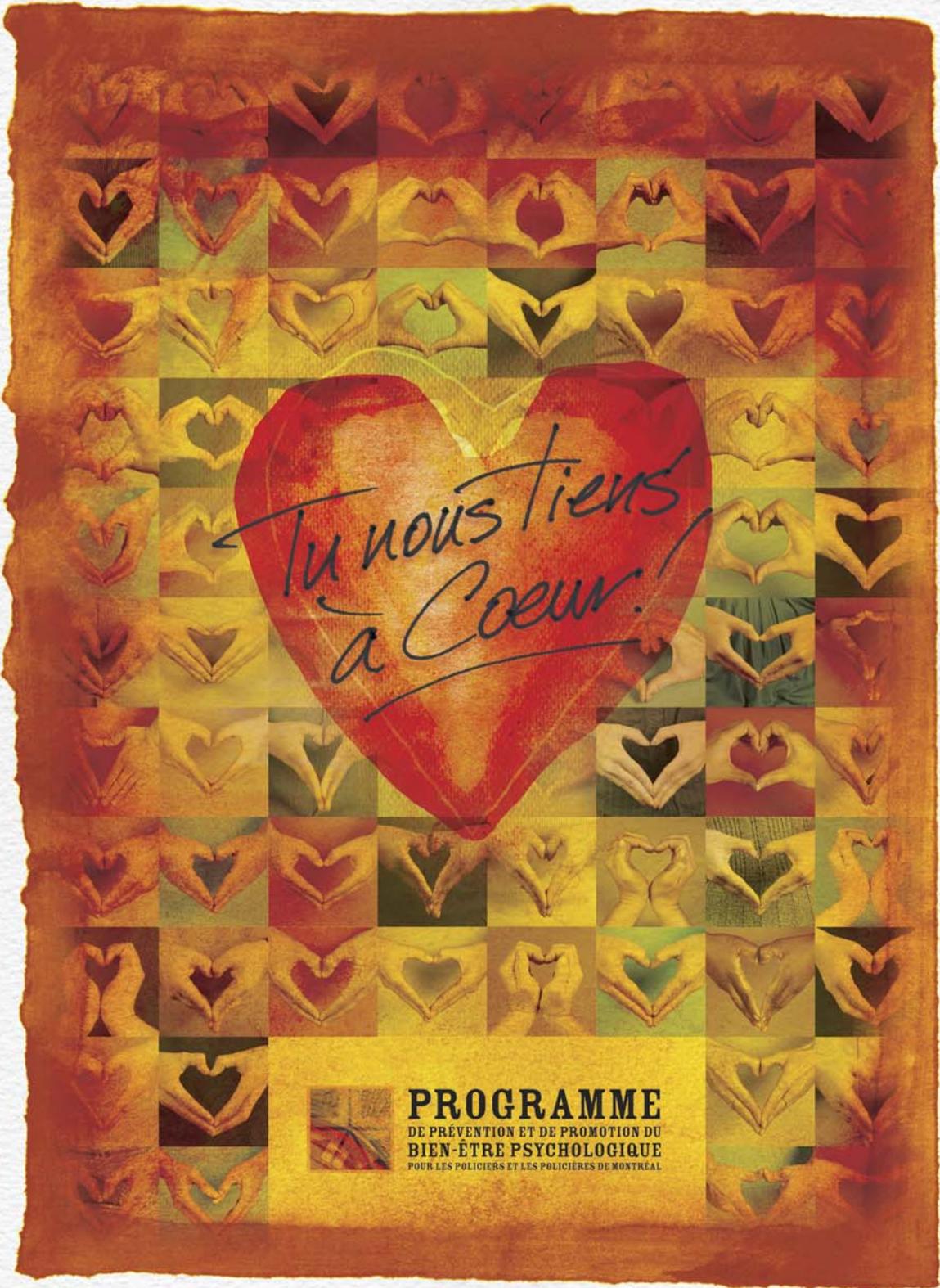
### *Soirée des Fêtes*

> **Quand :** Jeudi 13 décembre

> **Lieu :** Le Rizz,  
6630 rue Jarry Est  
Saint-Léonard

> **Prix :** 70 \$ / membres  
80 \$ / non-membres

Surveillez notre site Web



Tu nous tiens  
à Coeur!



**PROGRAMME**  
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU  
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE  
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



belairdirect.  
auto et habitation - groupes

CONCOURS

# ALLO LES RÉNOS



Imaginez une pièce de votre maison, exactement à votre goût. Ça vous dit?

**Courez la chance de gagner  
l'un des deux prix d'une valeur de 5 000 \$!**

## COMMENT PARTICIPER

Étant donné que votre organisation est déjà membre du programme pour les groupes de **belairdirect**, il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour vous inscrire au concours.

## OFFRES EXCLUSIVES

Mais ce n'est pas tout! En tant que membre, vous pouvez également obtenir un **rabais préférentiel** sur une assurance auto et habitation et profiter gratuitement de l'**assistance belairdirect**.

Participez au concours dès maintenant à  
[belairdirect.com/allolesrenos](http://belairdirect.com/allolesrenos)

**Bonne chance!**

\*Le concours se déroule du 23 avril 2018 au 31 mars 2019. Le tirage aura lieu le 22 avril 2019. Chaque prix est constitué d'un chèque d'une valeur de 5 000 \$.  
Le concours s'adresse aux résidents du Québec membres d'un groupe admissible seulement. Consultez les règlements complets du concours ici.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent à toutes nos offres. Veuillez consulter [belairdirect.com](http://belairdirect.com) pour plus de détails. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis.  
© La Compagnie d'assurance Belair inc., 2018. Tous droits réservés.